



**DELIBERATION N° 23/104 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE DES 27 ET 28 JUILLET 2023**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA DI I 27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023**

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 26 septembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Paula MOSCA
Mme Danielle ANTONINI à M. Jean-Marc BORRI
M. Jean BIANCUCCI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Petru Antone FILIPPI
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Charlotte TERRIGHI
M. Antoine POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Joseph SAVELLI à Mme Françoise CAMPANA

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIT ABSENTE : Mme

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 5 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 05 ET 6 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 27 È 28 DI
LUGLIU DI U 2023**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 27 ET 28 JUILLET 2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse* ».

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 5 et 6 octobre, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 27 JUILLET 2023

Le 27 juillet 2023, à 10 heures 12, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

La présente réunion se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre la séquence des questions orales.

Question n° 1

« Processus de Beauvau et répression : Chi femu ? » (n° 2023/E5/054) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**,

Question n° 2

« Rétablissement de la cartographie des ESA » (n° 2023/E5/053) par **Mme MOSCA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

Question n° 3

« Un lycée supplémentaire pour le Grand Aiacciu » (n° 2023/E5/049) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

Question n° 4

« Zéro Artificialisation Nette » (n° 2023/E5/048) par **M. LACOMBE** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

Question n° 5

« Chi avvena pà a maternità di Portivechju ? » (n° 2023/E5/055) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**,

Question n° 6

« Maintien de l'indice de révision des loyers à 2% » (n° 2023/E5/056) par **M. LE MAO** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

Question n° 7

« Alimentation animale » (n° 2023/E5/050) par **Mme LE BOMIN** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

Question n° 8

« Territorialisation des deux SIS de Corse » (n° 2023/E5/051) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 9

« Session spécifique sur le tourisme » (n° 2023/E5/052) par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **Mme BASTIANI**.

La Présidente MAUPERTUIS demande à **M. LUCCIONI** de procéder à l'appel nominal. A l'issue elle constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance à 11 heures 43.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,**

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et représentés :

**M. Jean-Felix ACQUAVIVA par M. Ghjuvan'Santu LE MAO,
M. Jean-Christophe ANGELINI par M. Saveriu LUCIANI,
M. Jean-Marc BORRI par Mme Muriel FAGNI,
Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI par M. Xavier LACOMBE,
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI par Mme Santa DUVAL,
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI par Mme Sandra MARCHETTI,
Mme Chantal PEDINIELLI par Mme Charlotte TERRIGHI,
Mme Marie-Anne PIERI par Mme Christelle COMBETTE,
Mme Juliette PONZEVERA par Mme Paula MOSCA,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Jean-Michel SAVELLI,
Mme Julia TIBERI par Mme Vanina LE BOMIN.**

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse se dirige vers le pupitre pour y prononcer un discours.

Elle remercie chaleureusement les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui ont été engagés sur le front des incendies et notamment en Balagne. Elle formule une pensée émue pour la population et les édiles qui ont affronté ce fléau.

Elle ne manque pas de rendre un hommage à Mme Angèle COIN qui, au terme de quarante années de bons et loyaux services au **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a assuré avec compétence et sérieux plusieurs missions. **La Présidente MAUPERTUIS** souhaite à l'intéressée une bonne retraite.

Elle mentionne qu'un rapport d'activités du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** complet et étayé sera établi et présenté lors d'une prochaine séance.

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque la tenue de la **Commission Permanente** élargie sur les dérives mafieuses qui a eu

lieu le mercredi 26 juillet 2023. Elle rappelle que cinq ateliers thématiques ont travaillé durant plusieurs semaines. Trente-cinq réunions ont été organisées et vingt-quatre experts ont été entendus. Il convient en effet d'appréhender et de comprendre ce phénomène qui gangrène l'île et d'adapter les politiques publiques en conséquence. La violence s'est d'ailleurs encore manifestée cette semaine, le fils d'une agente a été tué. Une sœur de la victime travaille également au sein de l'institution. Elle leur manifeste son soutien.

Elle insiste sur son attachement à la démocratie et à la liberté. Il est important de poursuivre ce travail qui, à terme, donnera lieu à la production d'un rapport par **le Conseil exécutif de Corse**. Elle regrette l'absence de l'Etat de ces séances de travail auxquelles il a pourtant été convié. Elle considère qu'il s'agit là d'un mauvais signal pour la population en général et la jeunesse en particulier. Cette dernière est un point cardinal de l'engagement démocratique de la majorité territoriale car il s'agit d'un capital pour l'avenir. Elle constate qu'elle est actuellement désenchantée et le déplore. Cet état de fait trouve sa traduction dans l'indicateur de performance académique. Le taux de diplôme en Corse recule et il est le plus faible de France, soit 42 % en moyenne en France métropolitaine et 31% seulement en Corse.

La Présidente MAUPERTUIS observe cependant que **la Collectivité de Corse** accomplit de louables efforts pour corriger cette baisse continue et régulière. **Mme LUCIANI, conseillère exécutive** en charge de l'éducation notamment, met en place des dispositifs de formation appropriés. Nonobstant, ce phénomène a un caractère général. Elle emploie le terme de problème d'ordre mondial. L'auteur-compositeur Jean-François BERNARDINI qui a été auditionné dans l'un des ateliers, a souligné que cette situation constituait un terreau favorable pour la dérive mafieuse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe qu'une conférence sur la démographie insulaire s'est tenue récemment à Bastia dans le cadre de Corsica Pruspettiva. Il ressort qu'en 1970 dans l'île, il y avait cent-dix seniors pour cent jeunes. En 2070, ce rapport va s'aggraver et il y aura deux-cent-quarante seniors pour cent jeunes. Il convient de s'emparer de ce sujet tout comme de celui relatif à l'innovation et au développement. Elle insiste sur le rôle de la jeunesse qui s'est mobilisée pour l'université de Corse et pour le cas d'Yvan COLONNA.

La Présidente MAUPERTUIS dénonce également le silence assourdissant de l'Etat. Le Président de la République n'a pas évoqué la Corse dans le discours qu'il a récemment prononcé et il n'a pas parlé de la révision constitutionnelle. L'intéressé s'est cependant engagé à travers les propos de Gérard DARMANIN. La Corse attend donc que la parole soit tenue en faveur d'un statut d'autonomie dont elle rappelle les bienfaits.

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit quelques mots sur le rapport qu'elle présentera sur la Toscane. L'institution capitalise un travail engagé depuis plusieurs mois et montre sa capacité à coopérer avec une région limitrophe. Elle ne manque pas de mentionner les liens forts qui subsistent entre la Corse et l'Italie. En tout état de cause et au regard des enjeux tels que les incendies et le réchauffement climatique, il est indispensable d'accélérer la coopération entre les régions pour sauver le patrimoine commun.

La Présidente MAUPERTUIS, après avoir informé que les temps de parole ont été augmentés pour deux des rapports inscrits à l'ordre du jour, souligne en conclusion que les débats sont essentiels et que **l'Assemblée de Corse** doit poursuivre en demeurant pragmatique et proactive.

Le Président SIMEONI rappelle la mémoire d'un agent disparu. Il a une pensée pour les agents de l'institution qui ont récemment perdus des proches.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Rapport 208

Raportu n° 208 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjugnu di u 2023.

Rapport n° 208 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 juin 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le procès-verbal synthétique de la session extraordinaire du 29 et 30 juin 2023 et demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler.

Le document n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Rapport 209

Rapportu n° 209 : Rapport d'infurmazione « Corsica pruspettiva ».

Rapport n° 209 : Rapport d'information « Corsica pruspettiva ».

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le rapport.

Mme TERRIGHI, après avoir rappelé le sens du mot « prospective » et indiqué qu'à terme cela devra se traduire par des actions concrètes, qualifie les premiers travaux de bonne facture. Il s'agit néanmoins de se

situer dans une démarche volontariste. Elle ajoute que le groupe **Un Soffiu Novu** entend prendre toute sa part dans le travail considéré.

M. LE MAO remercie **la Présidente MAUPERTUIS** pour son initiative. Cet outil d'aide à la décision permettra de mettre en œuvre une politique publique appropriée aux réalités locales et s'inscrivant dans le long terme. Il est satisfait que les citoyens soient associés à cette réflexion.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 200

Rapport n° 200 : Corsica è Toscana : pruposte pè u rinforzu di a nostra cullaburazione.

Rapport n° 200 : Corse et Toscane : propositions pour le renforcement de notre collaboration.

Le rapport est présenté par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Mme MOSCA donne lecture du rapport de **la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes**. Cette dernière a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte** et **Avanzemu** étaient absents.

M. BIANCUCCI considère qu'il s'agit d'une idée majeure et qu'elle doit être partagée par l'exécutif. Celle-ci permet de retrouver l'histoire de la Corse sans néanmoins effectuer de retour en arrière. Les fouilles archéologiques ont mis en évidence de fortes similitudes entre l'île et cette région italienne. La rupture intervient en 1770 avec la mise en place par la France des premières mesures de taxation de produits. Celles-ci visent clairement à empêcher le commerce avec la Toscane. A cela s'ajoutent les dispositions induites par les lois douanières pour contrecarrer les activités économiques avec la côte italienne. Il évoque ensuite le Risorgimento et les corses qui ont participé au combat auprès de GARIBALDI.

M. BIANCUCCI dit que le groupe **Fà Populu Inseme** s'associe pleinement à ce projet et il ajoute qu'il souhaite que l'exécutif s'implique dans cette opération pour lui conférer une dimension internationale. Il achève son intervention en interrogeant **le Président SIMEONI** sur l'état

d'avancement des relations de l'institution avec la Sardaigne consécutivement aux relations engagées par le Président TALAMONI.

M. LUCIANI cite les Archivi del Stato à Gênes où subsiste une grande partie de l'histoire de la Corse. Des relations doivent être également nouées avec la Ligurie. Outre les dispositions douanières, il y a lieu de mentionner l'action des colonnes infernales après Ponte Novu. Il rappelle que le continent italien était appelé avant « A tarra ferma » et le bras de mer qui la sépare de l'île, le canal de Corse. La grande rupture intervient avec i camisci neri. Il aborde les questions linguistiques et souligne les liens forts qui unissent les deux territoires. Le groupe **Avanzemu** soutient cette initiative.

M. GHIONGA fait référence à un discours prononcé à l'université de Pise. A Corsica suprana est considérée comme la onzième province de Toscane. Il fait état aussi des opérations de commémoration conduites à l'occasion des soixante-dix ans de la libération de la Corse auxquelles le consul d'Italie établi à Marseille avait participé et au cours desquelles un hommage a été rendu au colonel MAGGI. Il est essentiel de restaurer la mémoire pour les jeunes générations. Au terme de son intervention, il félicite la **Présidente MAUPERTUIS** pour cette excellente initiative.

Mme SANTUCCI mentionne l'activité de l'association Petre Scritte qui poursuit des recherches dans le Cap. Celles-ci mettent en évidence les relations fortes existant avec la Toscane. Elle insiste aussi sur l'immigration intervenue avec la province de Luca.

M. CAITUCOLI considère que ce dossier revêt un caractère capital pour la relance du pastoralisme. Un projet important existe avec la Corse auquel est associée la Sardaigne. Il nourrit une pensée émue pour les travailleurs immigrés italiens, appelés avec dédain « i lucchisacci », qui ont pourtant contribué au développement économique de l'île. Il suggère de mettre en place des relations avec la Provence.

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que de nombreux acteurs en Corse œuvrent dans le même sens. Elle observe par ailleurs qu'il existe un travail accompli par le **Conseil exécutif de Corse** en matière internationale et que, dans l'immédiat, **l'Assemblée de Corse** n'est pas représentée. En conséquence, il lui paraissait juste d'opérer un rééquilibrage. S'agissant de la Sardaigne, la configuration politique est complexe dans l'immédiat. En revanche avec la Ligurie, des opérations existent avec INTERREG mais le travail à accomplir est encore long.

Elle regrette que le consulat d'Italie à Bastia ait été supprimé.

Le Président du Conseil exécutif de Corse indique que le rapport considéré vient à son heure. Il est satisfait de ce que la Corse occupe sa place dans le concert européen et méditerranéen. Il ajoute que les relations interpersonnelles que **la Présidente MAUPERTUIS** entretient constituent un atout. En tout état de cause, les relations avec la Toscane doivent être renforcées.

Le Président SIMEONI estime que ce rapport est un jalon supplémentaire au sein de la politique globale conduite en matière de coopération. Il espère des résultats significatifs qui impacteront durablement la société insulaire.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport et demande aux groupes de désigner leurs représentants. Elle précise que ces derniers ne peuvent pas prendre part à la délibération.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Sont désignés pour siéger au sein du Gruppù d'Amicizia Corsica-Toscana :

- **Mme Charlotte TERRIGHI**, titulaire, et **M. Jean-Michel SAVELLI**, suppléant, pour le groupe **Un Soffiu Novu**,
- **M. Saveriu LUCIANI**, titulaire, et **Mme Vanina LE BOMIN**, suppléante, pour le groupe **Avanzemu**,
- **Mme Marie-Claude BRANCA**, titulaire, et **M. Jean-Baptiste ARENA**, suppléant, pour le groupe **Core In Fronte**,
- **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**, titulaire, et **Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**, suppléante, pour le groupe **Fà Populu Inseme**,
- **M. Pierre GHIONGA**, titulaire, et **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, suppléante, pour les non-inscrits.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 50

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS informe l'Assemblée de Corse qu'elle a été rendue destinataire d'un courrier par lequel **M. GHIONGA** confirme sa démission du groupe **Un Soffiu Novu** et sa volonté de siéger en qualité de non-inscrit. Elle suspend la séance à 13 heures 30 et indique que celle-ci reprendra à 15 heures.

La séance reprend à 15 heures 43.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Rapport 060

Rapportu n° 060 : Fasa d'avanzamentu di a prucedura d'approvu di u pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti.

Rapport n° 060 : Etat d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

M. ARMANET présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe les élus que les temps de parole ont été majorés de 50 %.

M. Antoine POLI s'étonne des termes du rapport s'agissant du nombre de centres de tri multifonction. Il est préférable de soumettre un choix clair lors de la présentation du plan. Il déplore le prix très élevé du coût de l'emballage à la tonne qui est insupportable pour les intercommunalités. Il est favorable à ce que le tri s'effectue à la source mais cela représente un coût important pour les établissements publics de coopération intercommunale. Par ailleurs, il rapporte qu'il était intervenu en février 2020 sur l'opportunité de conduire une étude pour la réalisation d'un centre de surtri. Aucune réponse ne lui a été communiquée depuis cette date.

Il regrette le conflit entre l'exécutif et le SYVADEC. Néanmoins, le groupe au titre duquel il s'exprime est prêt à s'impliquer sur ce dossier sensible.

Mme MARIOTTI, après avoir souligné que le groupe **Un Soffiu Novu** demande la création d'un centre de surtri depuis huit ans, insiste sur le fait que le présent rapport a fait l'objet de cinq retraits de l'ordre du jour. Elle apprend également que la phase d'enquête publique débutera en septembre. Cela étant, le document comprend deux modifications majeures par rapport au rapport initial : le financement de Monte et la mise en place d'un second centre après l'expérimentation de Monte.

Mme MARIOTTI constate que **M. ARMANET** reconnaît les errances du passé. Nonobstant, elle observe que le niveau d'enfouissement sera faible en 2035. Plus généralement, elle émet des réserves quant au respect de toutes les préconisations. Elle met en exergue le fait que les conventions avec les EPCI sont attendues depuis 2018. En substance, les projets ne sont pas budgétés. A l'instar du précédent intervenant, elle soulève le coût extrêmement onéreux de l'emballage. Quant au transfert des EPCI au SYVADEC, il s'est traduit par une hausse des cotisations.

Mme MARIOTTI dit que le centre de tri et de valorisation que le groupe **Un Soffiu Novu** appelle de ses vœux, est justifié et correspond aux fondamentaux défendus par les membres du groupe considéré. En conclusion, elle sollicite tout d'abord la tenue d'une réunion pour aboutir sur ce dossier. Elle estime ensuite que le SYVADEC constitue un bouc-émissaire et que les critiques à son encontre sont injustifiées. Elle demande enfin à connaître la date à laquelle le plan sera débattu dans

l'hémicycle. Elle propose la mise en place d'un séminaire composé d'élus de chaque groupe politique et des acteurs afin d'informer et de former les premiers.

M. BENEDETTI prend acte du putsch de l'Etat pour assurer le financement du centre de Monte. Il songe à la Sardaigne qui cumulait un retard dans ce domaine et qui a désormais atteint l'excellence. Il plaide, en ce qui le concerne, pour l'établissement d'un tri à la source avec pesée. En cela, le choix politique de l'Etat est inacceptable.

M. BENEDETTI milite pour un plan à la dimension du territoire insulaire et un retour de la compétence aux EPCI, l'action du SYVADEC n'est pas efficace. Quant au choix de l'Etat, il n'est pas celui de la valorisation. Il partage la position selon laquelle le circuit actuel génère des coûts particulièrement élevés. Il invite **la Collectivité de Corse** à reprendre la main même si, et c'est là la seule satisfaction qu'il éprouve, le centre de Monte sera géré par des corses.

M. BENEDETTI rejoint **Mme MARIOTTI** concernant sa proposition. Il juge la dissolution du SYVADEC indispensable et estime que l'institution doit être le seul interlocuteur des EPCI.

La Présidente de l'Assemblée de Corse invite les élus à veiller à ne pas abuser de l'utilisation des acronymes.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA constate que ce rapport apporte la confirmation de l'absence d'évolution en matière de gestion des déchets au niveau de l'institution. Elle est surprise du contenu des échanges épistolaires entre le SYVADEC et **la Collectivité de Corse**. In fine, les retards accumulés par cette dernière ont permis à l'Etat de reprendre la main. Le projet de Monte a été organisé sans l'institution. Au moment du vote du plan, il aura été fait litière des grands principes et du projet politique adoptés au début de la mandature 2015, le 17 décembre. **La Collectivité de Corse** subit désormais et a endossé le rôle de figurant.

M. POZZO di BORGIO mentionne que ce rapport est un point d'étape et que les intervenants sont hors sujet. Toutefois, le plan avance et il est approuvé par d'aucuns et la majorité fait montre d'esprit de responsabilité. Il admet concernant le centre de surtri de Monte que le groupe **Fà Populu Inseme** est favorable au projet du SYVADEC. Mais il y a lieu de prendre en considération la dimension financière. Le cout prévisionnel est inacceptable et un moratoire financier est indispensable.

Il souhaite naturellement la création d'une régie pour acheminer le transport des déchets. En conclusion, il est opposé au plan de financement de l'Etat qui envisage de créer un centre qui ne modifiera pas la situation. La majorité territoriale et l'exécutif sont là pour garantir le bien public.

M. MONDOLONI constate que **l'Assemblée de Corse** est face à une page blanche concernant la gestion des déchets. Cette situation perdure depuis huit ans alors que l'exécutif ne cesse de mettre en cause, tour à tour, le SYVADEC qui cherche pourtant des solutions, puis l'Etat qui finance le centre de Monte. En 2015, la nouvelle majorité s'était engagée à parvenir au terme d'une année à 60% de déchets triés. Il dénonce l'incurie de l'exécutif en la matière et s'étonne que celui-ci réclame toujours plus d'autonomie.

M. VANNI juge le projet de Monte particulièrement onéreux pour les usagers et précise que ce dernier n'aurait pas été financé dans une Corse autonome.

M. ANGELINI partage la vision publique et l'architecture du projet. Il est aussi favorable à une dissolution du SYVADEC. Il insiste sur trois points :

- le schéma de collecte ne peut fonctionner dès lors que les intercommunalités sont ainsi structurées. La carte doit être recomposée en constituant des périmètres pertinents ;
- la nécessité de porter un discours de vérité ;
- la mise en place d'un schéma de gouvernance et de fiscalité.

Il suggère la programmation d'un débat dans les meilleurs délais.

M. POZZO di BORGIO indique aux membres du groupe **Un Soffiu Novu** que la majorité territoriale approuve le financement du projet de Monte mais conteste la maquette financière.

M. LACOMBE estime que la part de l'Etat dans le financement le projet dont il s'agit est conséquente, elle atteint 80%. Cela étant, il manifeste son inquiétude. Dans un proche avenir, les capacités d'enfouissement auront atteint leurs limites.

M. ARMANET évoque un exercice contraint et une situation complexe. Les intercommunalités sont déficitaires. Quant à la redevance incitative, elle n'a pas d'impact.

M. VANNI remplace la **Présidente MAUPERTUIS** et préside en ses lieu et place.

M. ARMANET dit qu'il est nécessaire de valoriser le tri afin que le coût payé par les usagers diminue. Répondant à **M. BENEDETTI**, il considère que le cas de la Sardaigne n'est pas comparable à celui de la Corse. Cette dernière exporte ou enfouit les déchets. D'une manière générale, il faut placer les intercommunalités en situation de responsabilité. Il partage la proposition de **Mme MARIOTTI** consistant à créer une structure ad hoc.

La Présidente MAUPERTUIS assure de nouveau la présidence de **l'Assemblée de Corse**.

M. ARMANET n'envisage pas la dissolution du SYVADEC et pense qu'il faut mutualiser les moyens. Il convient d'avancer de concert avec tous les partenaires.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rappelle le cadre dans lequel ce rapport s'inscrit, celui de l'enquête publique. Il existe manifestement une volonté de réussir collectivement, cependant la gestion des déchets n'est pas qu'un problème local. Une politique de gestion des déchets efficace implique un accord sur l'essentiel de la part des intercommunalités, du SYVADEC, de **la Collectivité de Corse** et de l'Etat. Il convient d'y adjoindre les citoyens, la base étant le tri à la source imposé par les lois française et européenne. Il n'y a pas d'opposition sur le fond au centre Monte mais il est nécessaire d'assurer une maîtrise publique de l'opération et d'éviter une augmentation du coût comme l'a souligné **M. VANNI**.

Il indique que le report de présentation du rapport résulte de la volonté affirmée de tous les acteurs. Il a été pris dans le cadre d'une réunion qui s'est tenue le 24 janvier écoulée, il convenait de parvenir à un accord global. Une décision unilatérale est intervenue depuis, le SYVADEC ayant validé seul un nouveau plan de financement.

Le Président SIMEONI ne désespère pas, malgré tous ces aléas, de trouver un chemin en commun.

La Présidente de l'Assemblée de Corse remercie l'ensemble des intervenants.

L'Assemblée de Corse prend acte.

M. VANNI préside la séance.

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

Rapport 202

Raportu n° 202 : Prisentazione di l'orientazione maestre di u Cuntrattu di Pianu Statu - Cullettività di Corsica 2021-2027.

Rapport n° 202 : Présentation des grandes orientations du Contrat de Plan Etat-Collectivité de Corse 2021-2027.

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

M. Joseph SAVELLI indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme CHIARELLI-LUZI donne lecture du rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Cette dernière a rendu un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** étaient absents.

Mme DENSARI lit le rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Un Soffiu Novu** était absent.

M. BIANCUCCI adresse ses remerciements à l'exécutif qui a fait montre de patience pour aboutir au terme de quatre longues années, à un contrat de plan. Il fait mention à cet effet des relations politiques complexes avec l'Etat durant cette période. Celles-ci se sont détériorées avec la préfète CHEVALIER et le préfet LELARGE. Il note un progrès avec le préfet actuel.

Il regrette néanmoins que le cadrage intervienne à Paris où les réalités territoriales locales ne sont pas prises en considération. Cela prend une résonance particulière en Corse où l'autonomie est évoquée. Le groupe **Fà Populu Inseme** attend, en conséquence, le document finalisé.

M. BIANCUCCI observe que la situation économique s'est considérablement dégradée et, eu égard à cette considération, il aurait apprécié un bilan. Cela est cependant rendu difficile car des actions amorcées ne sont pas encore achevées.

Il évoque l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**, l'organisme consultatif de la **Collectivité de Corse** mettant clairement en évidence les difficultés pour parvenir à obtenir les crédits. Celui-ci insiste d'ailleurs sur la nécessité de disposer de paramètres objectifs.

Il cite les grands axes d'investissements et formule une critique concernant le secteur « culture et patrimoine » qui représente 2% de la masse globale. Ce dernier mérite un autre traitement.

M. BIANCUCCI dit que le groupe **Fà Populu Inseme** votera ce rapport.

M. MELA, rappelant que la maquette financière se répartit équitablement entre l'Etat (48,5 %) et l'institution (51,5 %), constate que le rapport ne rend pas compte de la direction empruntée. Le secteur le mieux doté demeure celui de la résilience écologique avec les déchets et l'économie circulaire.

Il s'étonne que d'aucuns critiquent l'attitude de l'Etat sur ce septième plan. Il estime que c'est le propre de la négociation. Le contexte ne peut de surcroît être négligé. Il se caractérise par l'inflation et la stratégie du « quoi qu'il en coûte » appliquée durant la pandémie. Cela s'est traduit dans les faits par une baisse générale de toutes les enveloppes, hormis la Corse et les Hauts de France. La critique de l'Etat est donc injustifiée, la Corse ayant obtenu soixante millions d'euros en plus.

M. MELA met en exergue que des projets sont nécessaires pour obtenir un contrat final plus conséquent au terme de l'arbitrage appelé à intervenir à Paris. Il nourrit néanmoins des doutes eu égard à la trajectoire financière empruntée par la **Collectivité de Corse**. Il s'inquiète de la faible part consacrée au tourisme alors que 80 % des entreprises insulaires dépendent de ce secteur d'activité. Ce dernier

traverse une situation difficile que la prolifération de cycles tels « IFF », « AF », « ISF » ne contribue pas à restaurer. Il souligne en conclusion l'importance de cette activité et prédit un avenir catastrophique.

La Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

M. BENEDETTI estime que ce document ne peut tenir lieu de CPER, celui établi en 2015 sous la mandature de Paul GIACOBBI fait soixante-sept pages. Par ailleurs, il est clair qu'en euros constants, la dotation de la Corse a baissé. Il est conforme cependant à ce qui a été réalisé précédemment sauf en matière de langue corse pour laquelle un effort a été fait. Globalement, les actions sont en régression et ce document n'est pas mieux que celui de Paul GIACOBBI.

M. LUCIANI évoque essentiellement le volet « langue corse ». Il partage le propos de **M. BENEDETTI** sur la mandature GIACOBBI-GHIONGA. Cela étant, sur la base des crédits affectés, il y a lieu de prévoir des actions probantes. Il faut aussi être vigilant et éviter la marchandisation de la langue. La formation des enseignants lui apparaît largement insuffisante et il préconise une reprise des discussions avec le recteur. En conclusion, il estime que les sommes allouées sont satisfaisantes mais il s'inquiète de l'opérationnalité. Des résultats effectifs sont indispensables.

M. COLONNA insiste sur la complexité qui préside à la négociation de ce dossier qui a, en substance, contracté trois ans de retard avec la crise sanitaire. Cela nécessite une vraie relation partenariale avec l'Etat.

Il considère que le CPER est tenu d'être adapté aux réalités territoriales. Le présent document traduit cette volonté de la part de l'exécutif. Il contient des marqueurs et les grandes orientations de la majorité figurent dans celui-ci.

M. COLONNA souscrit également à l'avis **du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. En ce qui concerne la langue corse, la part de l'institution est considérable, le montant étant de onze millions d'euros, alors que la parité est la règle s'agissant des autres opérations.

M. CAITUCOLI met l'accent sur la nécessité de construire des projets de société à partir des territoires. Il suggère une ingénierie collective à

laquelle seraient associés les communes, les intercommunalités, l'Etat et **la Collectivité de Corse**.

M. ANGELINI souligne les difficultés suscitées par l'absence de bilan de l'ancien CPER. En tout état de cause, il espérait une vision plus « phasée » et plus précise. Il envisageait un débat plus orienté sur les actions et les grandes directions.

Un chantier est absent, celui de la décentralisation de **la Collectivité de Corse**. Cela nécessite une ingénierie qui relève du public et non pas des bureaux d'études privés. C'est au niveau des assemblées politiques que se prennent les décisions.

M. VINCIGUERRA se déclare satisfait de ces commentaires qu'il qualifie de constructifs. Il ne manque pas de rappeler que l'esprit du CPER remonte à 1982. Il est construit à l'origine par la DATAR et le plan national se décline au niveau régional avec des financements des collectivités. En 1990, un changement de paradigme intervient avec la négociation et la co-construction.

En réponse aux différentes observations et remarques, il précise notamment :

- que le dossier reviendra devant **l'Assemblée de Corse** avec un CPER finalisé assorti des grandes orientations,
- que les crédits affectés au secteur « culture et patrimoine » étaient inexistantes auparavant,
- que le tourisme bénéficie de dix millions d'euros mais qu'il s'agit de tourisme durable,
- que le tourisme est en difficulté mais qu'il faut en mesurer l'ampleur en disposant des flux et des dépôts bancaires,
- qu'entre 2015 et 2021, on passe de 35 millions par an à 50 millions,
- qu'il émet des regrets car il n'est pas parvenu à convaincre l'Etat de l'importance du volet sociétal de la langue corse,
- qu'il est nécessaire de trouver une cohérence financière et que l'institution y parviendra dès lors qu'elle est décisionnaire,
- que le bilan du précédent CPER sera présenté avant celui du CPER finalisé,
- qu'il est indispensable de parvenir à une lisibilité et à présenter régulièrement une évaluation.

M. BENEDETTI donne une explication de vote. Il estime qu'il y a lieu de poursuivre les négociations avec l'Etat et d'autoriser dans le cadre d'une prochaine session avec un document finalisé, **le Président du Conseil exécutif** à signer.

M. BIANCUCCI se déclare favorable à une poursuite des échanges.

M. VINCIGUERRA indique que la négociation doit intervenir mais il convient de boucler préalablement le dossier.

La séance est suspendue à 20 heures 18. Elle reprend à 21 heures 18.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique qu'il est nécessaire d'autoriser le personnel du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** à déroger au temps de travail. **L'Assemblée de Corse** donne son accord pour cette dérogation.

M. VINCIGUERRA fait observer que la remarque de **M. BENEDETTI** conduit à modifier l'article 2 de la délibération. Il lit la proposition d'amendement qui est rédigée comme suit : « **AUTORISE** le *Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre les discussions et à signer le contrat de plan dans le cadre des orientations prédéfinies, après approbation du document définitif par l'Assemblée de Corse.* »

Il s'ensuit un échange entre **M. ANGELINI** et **M. VINCIGUERRA**. Le premier estime qu'il n'est pas nécessaire de délibérer mais de procéder à une prise d'acte. La solution proposée et consistant à autoriser **le Président SIMEONI** à signer un document en cours de finalisation, est imprécise et alambiquée. En substance, cela demeure dans le champ de compétence de l'intéressé. Le second manifeste son profond désaccord avec le propos de **M. ANGELINI**, **le Président du Conseil exécutif** doit être autorisé à poursuivre les négociations.

La Présidente MAUPERTUIS constate que les grandes orientations du plan considéré ont été largement débattues et il est nécessaire à présent que **l'Assemblée de Corse** vote sur leur contenu.

M. VINCIGUERRA approuve le point de vue de **la Présidente de l'Assemblée de Corse** et ajoute que **le Président SIMEONI** doit bénéficier de l'autorisation de signer le document.

M. BENEDETTI estime que l'autorisation de signer ne peut porter sur un document non finalisé. Il suggère donc de supprimer la seconde partie de la phrase.

M. BIANCUCCI évoque une situation particulière qui nécessite de conforter **le Président du Conseil exécutif** afin qu'il poursuive les négociations dans des conditions optimales. Le groupe **Fà Populu Inseme** est, par voie de conséquence, favorable à l'amendement.

La Présidente MAUPERTUIS note qu'il subsiste une différence d'appréciation. Elle met un terme au débat et invite les élus à passer au vote.

- **202-1- Vote de l'amendement du Conseil exécutif :**

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix l'amendement dont il s'agit.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Georges MELA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.

L'amendement est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI,

Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et M. Angèle CHIAPPINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI et Charlotte TERRIGHI.

N'a pas participé au vote : M. Pierre GHIONGA.

POUR : 32

CONTRE : 12

ABS. : 4

NP : 1

M. BENEDETTI propose un sous-amendement au présent amendement.

M BIANCUCCI fait un point d'ordre.

La Présidente MAUPERTUIS suspend la séance à 21 heures 30 à la demande de M. BENEDETTI.

La séance reprend à 21 heures 39.

- **202-2- Vote de l'amendement de M. BENEDETTI** :

M. BENEDETTI présente l'amendement suivant concernant l'article 2 de la délibération :

« *AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à poursuivre les discussions dans le cadre des orientations prédéfinies.* »

La Présidente MAUPERTUIS le met aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Georges MELA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.

L'amendement est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI,

Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et M. Angèle CHIAPPINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI et Charlotte TERRIGHI.

N'a pas participé au vote : M. Pierre GHIONGA.

**POUR : 12
CONTRE : 32
ABS. : 4
NP : 1**

- 202-3- Vote du rapport amendé :

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport amendé.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Georges MELA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc

BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et M. Angèle CHIAPPINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 4
NP : 13**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Rapport 164

Raportu n^u 164 : Presentazioni di u primu raportu di valutazioni di u Comitatu di Valutazioni di e Pulitiche Pubbliche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n^o 164 : Présentation du premier rapport d'évaluation du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse.

Mme BERENI CANAZZI procède à la présentation du rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse souligne la grande qualité du document ainsi que l'engagement citoyen des membres du comité. Quarante réunions ont été tenues avec un esprit transpartisan.

Elle note trois dimensions dans ce rapport :

- une logique évaluative,
- une chronique de la période COVID,
- un regard du citoyen sur l'action publique.

Mme FAGNI insiste sur l'ampleur du travail accompli, le comité et ses membres ayant procédé à de nombreuses auditions. Le travail considéré s'inscrit dans le temps long. Elle rappelle en conclusion que la transparence est un des principes retenus par la majorité territoriale et le comité y a parfaitement répondu.

M. CAITUCOLI qualifie de capital ce qui a été réalisé et ajoute que cela donne un espoir à la jeunesse insulaire. La méthodologie retenue gagnerait à être utilisée au niveau des territoires. Cela étant, cette évaluation est primordiale. Ce comité constitue les fondations auxquelles le groupe **Fà Populu Inseme** aspire.

M. BENEDETTI salue le bénévolat et l'envie de participer à une construction. Il juge le rapport qui porte sur un phénomène nouveau, pertinent. Il délivre des pistes et des méthodologies. Il apprécie la manière de proposer un système d'évaluation qui associe le plus grand nombre et la base citoyenne. Il en conclut qu'il existe un réel besoin de décider localement et de doter la Corse d'outils spécifiques pour résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée.

M. MONDOLONI, après avoir reconnu qu'il a été dubitatif sur le principe, s'associe au concert de louanges. Le comité a travaillé sur un sujet multifactoriel même si certains outils n'ont pas été utilisés. L'exercice est réussi. Deux éléments l'ont marqué :

- le rapport met en exergue la nécessité de renforcer le rôle des offices et agences. Cette position s'inscrit à contre-courant de celle d'une majorité **de Conseillères et Conseillers à l'Assemblée de Corse** ;
- les termes « historique » et « autonomie » ne figurent pas dans le document alors que ces mots sont régulièrement employés dans l'hémicycle.

Il dit que cette approche oxygène sa pensée.

M. LUCIANI demeure également très élogieux concernant le rapport. Ce dernier dénote car il propose une construction et la Corse a besoin d'une aspiration démocratique. Il adresse un salut amical à Alain di MEGLIO qui a été contraint de partir et n'a pas été en mesure d'assister à cette restitution. Le document n'a pas un caractère historique mais il constitue un événement et il est impatient de connaître la suite qui lui sera réservée. Il rappelle qu'il existe une multitude de sujets passionnants et qu'il y a un pays à construire au sein duquel les intéressés ont leur place.

M. GHIONGA constate que le rapport n'a pas sombré dans le piège du populisme. Il est d'excellente facture.

Mme COLOMBANI remercie les élus pour leurs propos. Le comité envisageait de réaliser un travail de qualité et de s'investir pleinement. Le pari a été tenu et celui-ci est l'écho de la population. Chargée de la recherche documentaire, elle espère que ce travail permettra à celles et ceux qui en prennent connaissance de se replonger dans cette période. L'idée consistait à laisser une trace même si les membres du comité ne sont pas nécessairement des spécialistes des crises sanitaires. Le rapport dont il s'agit est le résultat de l'intelligence collective.

M. LEROUX-LENCI se présente comme infirmier libéral. La Corse a été fortement impactée par le COVID et de nombreux décès sont intervenus. Un comité de surveillance avait été mis en place et il convient de le réactiver. Il formule le vœu que ce travail engagé perdure.

Mme FAZI mentionne que le COVID a durement touché la Corse et qu'il a eu une influence sur la crise de l'hôpital public. Elle juge le travail accompli excellent plus particulièrement sur la méthode. Elle revient ensuite sur le contexte général et la crise en Italie. **La Collectivité de Corse** a procédé à la commande de masques dès le mois de février et les premiers cas sont apparus en mars. L'Etat, pour sa part, n'a pas manifesté d'inquiétude et le Président de la République a maintenu l'organisation du premier tour des municipales, tandis que **la Collectivité de Corse** mettait en œuvre le PCA. Elle a veillé à la protection de ses agents et à l'équipement des hôpitaux. Elle a réuni **la Commission Permanente** début avril pour éviter toute rupture d'activités.

Mme FAZI estime que l'institution est allée bien au-delà de ses compétences et que **le Conseil exécutif de Corse** a été un acteur majeur dans la gestion de la crise sanitaire. Il a constitué un comité

scientifique mais le Gouvernement n'a pas donné une suite favorable à sa demande de création d'un « green pass ». Les limites du centralisme sont clairement apparues et il lui semble évident que l'autonomie permettrait une meilleure résolution de ces situations.

Mme FAZI commente les préconisations du rapport qu'elle qualifie d'excellentes. Elle conclut que la compétence en matière de santé doit être exercée par l'institution. Le pilotage par le seul Etat a montré ses limites.

Le Président SIMEONI s'associe aux remerciements. Il est convaincu que ce premier travail permet au comité de gagner en légitimité. Certes, cela crée des contraintes supplémentaires en termes de fonctionnement administratif et financier auxquelles s'ajoute la problématique du défraiement. Cela étant, ce travail a permis d'intéresser à nouveau la Corse au débat public.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que ce travail mérite d'être poursuivi et, dans cette perspective, il formulera des propositions. En tout état de cause, le choix d'interroger la crise COVID s'est révélé pertinent. Il mentionne les situations absurdes auxquelles il a été confronté concernant la régulation des flux avec l'Italie. In fine, ce sont les territoires qui ont apporté la démonstration de capacités de réaction et de résilience au regard de l'Etat central. Il évoque également le comité scientifique et le « green pass ». **La Collectivité de Corse** a prouvé qu'elle défendait l'intérêt de la Corse et des corses. Il mentionne l'épisode des masques au cours duquel l'institution a équipé les services de santé. Il y a lieu, à présent, de mettre en œuvre les préconisations formulées.

Le Président SIMEONI attend avec impatience le prochain rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente ses excuses aux membres du comité qui ont été contraints d'attendre avant de pouvoir présenter leur document. Elle les remercie pour leur patience et la qualité de leur travail. Elle préconise de communiquer sur le sujet.

L'Assemblée de Corse prend acte.

La Présidente MAUPERTUIS informe que **M. VANNI** présidera la séance du vendredi 28 juillet 2023 et suspend celle-ci à 22 heures 45.

SEANCE DU 28 JUILLET 2023

M. VANNI ouvre la séance à 10 heures 55.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 157

Raportu n° 157 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu.

Rapport n° 157 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire.

Le rapport est présenté par **Mme NIVAGGIONI**.

Mme CHIARELLI-LUZI présente le rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été délivré. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas pris part au vote. Les groupes **Core In Fronte** et **Avanzemu** ainsi que **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** étaient absents.

Mme MOSCA apporte son soutien aux habitants de Balagne ainsi qu'aux sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, et aux édiles suite au feu qui a ravagé une partie de cette microrégion. Il convient de mettre en œuvre les nombreuses dispositions et propositions formulées dans le document établi par la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Elle note que l'élaboration d'un PPFi est abordée.

Mme PIETRI formule quelques remarques, notamment s'agissant d'auditions auxquelles il n'a pas été procédé. La valorisation de la forêt n'est pas suffisamment évoquée tout comme la protection de la biodiversité. La problématique du manque d'aménagement consécutivement aux méga-feux qui ont eu lieu l'an dernier, n'est également pas prise en considération.

Mme PEDINIELLI évoque l'initiative du Fiumorbu-Castelli et la motion déposée par le groupe **Un Soffiu Novu**. Elle rappelle le débat qui s'est tenu à l'Assemblée nationale avec M. CASTELLANI ainsi que celui du Sénat avec M. PANUNZI. Alors que le rapport n'en fait pas mention, elle souligne que la flotte des canadais est vieillissante et que seulement deux appareils sont affectés à la Corse.

Mme PIERI insiste sur l'importance des interfaces, un outil permettant aux agriculteurs et aux éleveurs de disposer du foncier, mais aussi sur l'obligation de débroussaillage dont le non-respect peut être pallié par l'intervention du maire. Elle juge le rapport fort intéressant.

M. LUCCHINI rapporte que de nombreuses terres cultivables ont été progressivement transformées en forêts. Il s'avère toutefois que les agriculteurs et les éleveurs participent à la prévention des incendies et jouent un rôle primordial. Dans cet esprit, il fait l'éloge du comité de massif et du brûlage dirigé.

Mme SANTUCCI qualifie de pertinent le fait d'avoir fait porter ce débat par **l'Assemblée de Corse**. Chacun est ainsi en mesure d'y apporter sa réflexion et sa contribution. Ce travail constitue un état des lieux et il apporte des réponses. Il incite à s'interroger sur les évolutions législatives et réglementaires à mettre en place concernant la problématique de l'absence de propriétaires. Il est nécessaire de pallier ce vide juridique.

M. Pierre POLI félicite les rédacteurs de ce rapport axé sur la prévention. Il mentionne la nécessité de mettre en place un règlement sur l'écobuage et l'importance de l'activité des agriculteurs. En sa qualité de maire, il procède au débroussaillage mais ne facture pas les contrevenants. Il est indispensable de s'appuyer sur le rapport GOLIATH. Il rappelle que le document présenté ce jour fait suite à une motion qu'il a déposé en septembre 2022 et dans laquelle il sollicitait une participation de l'Etat. Il partage le propos de **Mme PEDINIELLI** sur la flotte de canadais qu'il y a lieu de renouveler. Il est par ailleurs indispensable d'améliorer le statut des sapeurs-pompiers volontaires. **M. Pierre POLI** regrette que des termes de sa motion ne figurent pas dans le rapport mais il ne manquera pas de présenter un nouveau texte en septembre.

Mme ARRIGHI considère que le diagnostic est posé et que le changement climatique ne peut plus être éludé. Cela nécessite que l'action publique change de niveau et d'échelle. Il faut veiller à garantir les plans et les schémas, envisager des actions publiques globales

susceptibles de répondre à ces situations. Dans cette perspective, une mobilisation des acteurs est nécessaire. Elle fait également état de la responsabilité des maires. Sur l'obligation de débroussaillage, un accompagnement et des plans sont indispensables. Sur la gestion de crise, elle suggère s'associer l'institution.

Mme ARRIGHI recommande fortement de fixer une culture de la sécurité civile au niveau de la population. La sensibilisation, notamment à l'échelle des jeunes, est primordiale. Elle aborde ensuite le rôle de la recherche et de l'innovation et mentionne que les deux Services d'Incendie et de Secours collaborent activement avec l'université de Corse sur le projet GOLIATH. Un second projet est en cours d'élaboration.

Mme ARRIGHI est convaincue qu'il convient d'évoluer vers un Service d'Incendie et de Secours territorial. Cela serait plus pertinent et plus efficace. L'unité de gestion s'impose pour une action globale et homogène. Le processus est en cours. Par ailleurs, elle met en évidence que la problématique du feu est une parmi d'autres risques. Il est impératif que les propositions formulées au sein du rapport soient abordées lors des discussions avec Beauvau.

M. QUASTANA retient trois volets : la prévention, la lutte et la gestion post incendie. Il faut réfléchir à une politique de mise en valeur des zones dévastées en commençant par une politique de réappropriation.

M. ARENA souscrit pleinement aux propos de **M. LUCCHINI**.

M. VANNI, après avoir félicité les membres de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, dit qu'une action mérite d'être menée contre les incendiaires. Il incite les élus à faire montre d'humilité. Les moyens sont considérables mais la lutte contre les méga-feux est indispensable et il y a lieu de prendre les dispositions idoines. Il ajoute que l'Etat joue le jeu au niveau des moyens et mentionne le travail accompli par les forestiers-sapeurs. L'institution est tenue de s'emparer de ce dossier et de s'engager dans une politique d'aménagement de la terre.

M. VANNI évoque la chance dont les sapeurs-pompiers ont bénéficié en Balagne, cela leur a permis de fixer l'incendie. Il rejoint **M. QUASTANA** sur la gestion post incendie.

M. PAOLINI retient la qualité du travail réalisé et toute l'utilité de mobiliser nos forces. Il s'exprime sur la motion de **M. Pierre POLI** qui est à l'origine de la production de ce document. Il note que l'implication et le rendu ont été conséquents mais aussi que les propositions formulées rejoignent celles de **la Chambre des Territoires** qui s'est intéressée à cette thématique. Il évoque successivement le projet GOLIATH, les zones à risque et la déprise agricole. Il porte un vif intérêt sur la problématique abordée par **Mme PIETRI**. Cela mérite d'être intégré dans la réforme du PADDUC.

M. PAOLINI rapporte que **la Collectivité de Corse** s'organise avec le contrôleur général BALDASSARI. En matière de prévention et de lutte, des efforts substantiels ont été accomplis. Une discussion doit avoir lieu avec l'Etat dans le cadre du processus d'autonomie. Il conclut son intervention en rendant hommage aux sapeurs-pompiers.

L'Assemblée de Corse prend acte.

Mme NIVAGGIONI suggère d'organiser une opération de communication et **M. PAOLINI** de présenter le document en cause à **la Chambre des Territoires**.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 197

Raportu n° 197 : Identificazione di i siti corsi pà inscrizione à u Patrimoniu Mundiale di l'UNESCO.

Rapport n° 197 : Identification de sites corses pour inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Mme LUCIANI présente le rapport.

Mme DENSARI dit que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** était absent.

M. LE MAO remercie l'engagement de **Mme LUCIANI** dans ce dossier et note la grande qualité du document. Il constitue un témoignage de l'histoire de la Corse. L'approche avec la région Toscane est intéressante car le patrimoine est commun. La démarche traduit une

prise de conscience de la valeur de ces biens. La reconnaissance est une opportunité pour l'avenir de l'île et de ses habitants.

M. CAITUCOLI rappelle le premier partenariat établi dans le cadre de la route des sens. Il évoque Filitosa où il s'est attaché avec d'autres à établir une route de la préhistoire. Un projet a aussi été engagé par l'INRA pour que le pastoralisme soit reconnu au patrimoine mondial de l'humanité. La demande a été introduite avec la Sardaigne et la Toscane.

Mme LUCIANI remercie les intéressés pour leurs interventions et ajoute que ce travail sera poursuivi.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS
SPORTIVES**

RAPPORT 198

Raportu n^u 198 : Stallazione di a Cunferenza Ghjuventù è presentazione di i risultati di u studiu Parità trà donne è omi : a situazione vista da i giovani (11-30 anni) in Corsica.

Rapport n° 198 : Installation de la Conférence Jeunesse et présentation des résultats de l'étude Egalité femmes / hommes : état des lieux auprès des 11-30 ans en Corse.

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA**.

Mme DENSARI lit le rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Cette dernière a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme DUVAL y souscrit pleinement et souhaite que cette conférence soit un espace d'échanges. Concernant l'égalité hommes-femmes, elle fait observer que les conditions d'accès diffèrent en Corse selon le territoire, et plus particulièrement dans le monde rural.

M. CAITUCOLI rappelle qu'un forum sur l'emploi a été organisé en 2008. Il évoque également les manques qui subsistent dans le rural et qui ne permettent pas d'intervenir efficacement au regard des problématiques rencontrées par les jeunes.

M. SORBA considère que ce document apporte la démonstration de l'engagement de **la Collectivité de Corse** et de ses partenaires en faveur de l'égalité hommes-femmes. Il aborde le contexte international et fait remarquer que la condition des femmes n'est guère enviable dans certains pays. En Corse, il conviendrait de sortir du système patriarcal dont d'aucuns continuent de faire l'éloge. L'enquête montre que des jeunes femmes sont confrontées à des discriminations.

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA rapporte que ce type d'enquête est conduit pour la première fois en Corse. Certains résultats se révèlent inquiétants et il est urgent d'agir. En ce qui concerne l'institution, elle a mis en place une politique territorialisée. Elle achève son intervention en précisant que « *travailler en faveur de l'équité et de la solidarité, c'est travailler à ce que nous sommes* ».

Sont proposés pour représenter **l'Assemblée de Corse** au sein de la conférence : **Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Christelle COMBETTE, Don Joseph LUCCIONI et Julia TIBERI.**

- **198-1- Vote de l'amendement du Conseil exécutif :**

Il s'agit de corriger un oubli en ajoutant un nouvel article 4 à la délibération, autorisant **le Président du Conseil exécutif** à signer ladite convention. L'amendement est rédigé comme suit :

« **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le projet de convention joint en annexe de la présente délibération. »

L'ex-article 4 devient l'article 5.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met l'amendement aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN,

Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **198-2- Vote du rapport amendé :**

M. VANNI demande aux élus de se prononcer sur le rapport ainsi amendé.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport amendé est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique

PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La séance est suspendue à 13 heures 15. Elle reprend à 15 heures 07.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

RAPPORT 201

Raportu n° 201 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « Casa di a lingua 2023 ».

Rapport n° 201 : Choix des candidats retenus pour l'appel à projet « Casa di a Lingua 2023 ».

Le Président du Conseil exécutif de Corse procède à la présentation du rapport. Il donne lecture de l'amendement déposé par **le Conseil exécutif** et l'ensemble des groupes politiques, dont la teneur suit :

« A la page 5 du rapport, **SUPPRIMER** la phrase :

« Il sera proposé, par la Direction Langue Corse, des aides alternatives aux porteurs de projets n'ayant pas été retenus afin qu'ils puissent programmer des activités immersives hors dispositif "CASA DI A LINGUA" ».

A la page 6 du rapport, à la suite du tableau et avant la phrase « Au vu des éléments apportés, du budget dédié à la langue corse et de notre politique linguistique, je vous propose », **AJOUTER** le paragraphe suivant :

« Le dispositif actuel « Casa di a lingua » est un pilier majeur de l'offre immersive globale, sa philosophie originelle étant de proposer un modèle innovant de lieux de sociabilité immersifs.

Il a néanmoins vocation à être complété par d'autres types de projets, pour couvrir l'ensemble de l'offre d'immersion en langue corse.

En effet, les critères et résultats de l'appel à projet montrent que des régions entières de corse sont laissées sans offre immersive, et conduisent à ne pas retenir des opérateurs ayant fait la preuve de leurs compétences et proposant des projets portant une véritable plus-value eu égard aux objectifs globaux de la politique immersive de la Collectivité de Corse.

Eu égard à la nécessité de renforcer l'offre immersive en langue corse dans toutes ses dimensions, le Conseil exécutif de Corse proposera :

- Dès le mois de septembre 2023, des dispositifs de soutien garantissant le renforcement de l'offre immersive, complémentaires au dispositif « Casa di a lingua » ;*
- En fin d'année 2023, un rapport d'évaluation et d'ajustement, intégrant plus particulièrement les moyens proposés à l'ensemble des organismes compétents, au travers par exemple de nouveaux appels à projet sur des champs complémentaires et permettant, dans l'intervalle, de garantir les activités immersives sur l'ensemble du territoire ;*
- Dans la perspective d'une politique ambitieuse et affirmée au service de l'offre immersive en langue corse, une réflexion approfondie sur le modèle de « Casa di a lingua », notamment sur les sujets d'itinérance, de maillage territorial, de format et de complémentarité avec les autres lieux ou opérateurs dédiés, avec un terme -et un rapport d'étape- définis par l'Assemblée de Corse en juin 2024.*

AJOUTER à la délibération, à la suite de l'article 3, cinq nouveaux articles ainsi rédigés :

« ARTICLE 4 :

REAFFIRME la nécessité de renforcer l'offre immersive en langue corse dans toutes ses dimensions et sur tout le territoire.

ARTICLE 5 :

RAPPELLE que le dispositif actuel « Casa di a lingua », pilier majeur de l'offre globale immersive, dont la philosophie originelle est de proposer un modèle innovant de lieux de sociabilité immersifs, a

vocation à être complété par d'autres types de projets pour couvrir l'ensemble de l'offre d'immersion en langue corse.

ARTICLE 6 :

CONSTATE que les critères et résultats de l'appel à projet laissent des régions entières de Corse sans offre immersive et conduisent à ne pas retenir des opérateurs ayant fait la preuve de leurs compétences et proposant des projets portant une véritable plus-value eu égard aux objectifs globaux de la politique immersive de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 7 :

DEMANDE qu'une évaluation annuelle soit effectuée par la direction de la langue corse auprès des attributaires dudit appel à projet, en termes de progression dans l'apprentissage de la langue, et que cette évaluation soit communiquée à l'Assemblée de Corse.

ARTICLE 8 :

DEMANDE, en conséquence, au Conseil exécutif de Corse :

- De proposer, dès le mois de septembre 2023, des dispositifs de soutien garantissant le renforcement de l'offre immersive, complémentaires au dispositif « Casa di a lingua » et l'accompagnement des acteurs et structures souhaitant intégrer ce dispositif ;
- De présenter, en fin d'année 2023, un rapport d'évaluation et d'ajustement, intégrant plus particulièrement les moyens proposés à l'ensemble des organismes compétents, au travers par exemple de nouveaux appels à projet sur des champs complémentaires et permettant, dans l'intervalle, de garantir les activités immersives sur l'ensemble du territoire ;
- D'organiser, dans la perspective d'une politique ambitieuse et affirmée au service de l'offre immersive en langue corse, une réflexion approfondie sur le modèle de « Casa di a lingua », notamment sur les sujets d'itinérance, de maillage territorial, de format et de complémentarité avec les autres lieux ou opérateurs dédiés, avec un terme -et un rapport d'étape- définis par l'Assemblée de Corse en juin 2024.

La numérotation de l'article suivant est modifiée en conséquence. »

Le Président SIMEONI précise que l'amendement du groupe **Un Soffiu Novu** et dont la teneur suit, tombe :

« Après l'article 3 de la délibération, est **inséré** un nouvel article, numéroté 4, ainsi rédigé :

ARTICULU 4 :

***DECIDE** chi una valutazione annuale sarà fatta da a direzione di a lingua corsa cù i beneficiari di a chjama à prughjetti immersiva in quantu a u progressu in l'amparera di a lingua, e cumunicata à l'Assemblea di Corsica.*

ARTICLE 4 :

DECIDE qu'une évaluation annuelle sera effectuée par la direction de la langue corse auprès des attributaires de l'appel à projets immersif en termes de progression dans l'apprentissage de la langue, et communiquée à l'Assemblée de Corse.

La numérotation des articles est adaptée en conséquence. »

M. VANNI rappelle que les commissions se sont réunies dans la matinée pour échanger et harmoniser les points de vue.

M. MONDOLONI, après avoir qualifié la présentation du **Président SIMEONI** de « laborieuse », fait état de sa satisfaction. Les réunions qui ont eu lieu ce matin ont en effet permis de faire évoluer favorablement le contenu du document. Il apprécie la pratique immersive mais il s'interroge sur les opérateurs retenus eu égard aux dispositions du document d'origine. La première fragilité de ce dernier tenait à sa construction initiale. L'exécutif a fait émerger le concept de « pratican lingua » et, à l'issue, cela se traduit par une pratique hégémonique et par l'écrasement des autres. En ce qui le concerne, il est partisan de laisser vivre ces derniers. C'est aussi la position de certains groupes politiques. La seconde fragilité réside dans l'élaboration d'un règlement restrictif et extrêmement détaillé qui agit tel un verrou. Il s'avère que la Corse est un archipel et cela implique un modèle de répartition du territoire équitable. Il ajoute que l'exécutif tel un chef est appelé à décider et à agir mais aussi à évaluer la politique publique mise en place.

En conclusion, **M. MONDOLONI** estime que **le Président SIMEONI** se défend mal sur un sujet qui fait partie de son ADN, d'une part, et que le texte est désormais recevable, d'autre part. En l'état, il souhaite ardemment que le dispositif mis en place réussisse.

M. LUCIANI partage le propos de **M. MONDOLONI** pour l'essentiel. Il conserve cependant un goût amer car des gens engagés sont frustrés et déçus de ne pas pouvoir commencer leurs activités en septembre comme ils le faisaient auparavant. Il critique ainsi le caractère tardif du rapport qui place des associations en difficulté. Il subsiste aujourd'hui un sentiment de monopole alors qu'il est nécessaire de démocratiser l'offre compte tenu de la multiplicité des publics. Sur l'évaluation, il est d'accord avec le précédent intervenant.

M. LUCIANI admet également que la trajectoire est corrigée avec les amendements même si cela n'est pas totalement satisfaisant. Il est indispensable « *d'ouvrir des portes* » et de redéfinir « *A casa di a lingua* ». Des comptes doivent également être demandés à l'Etat. Le groupe **Avanzemu** votera ce rapport, des perspectives pour les acteurs exclus à l'origine existent désormais.

M. GHIONGA observe que la discussion a été constructive. Dans le cas contraire, il aurait voté contre ce document.

Mme NIVAGGIONI est satisfaite de ce qui est proposé. Elle loue le travail accompli depuis de nombreuses années. La démarche proposée n'est pas finalisée, le modèle est évolutif. Elle est persuadée que les organismes non retenus effectueront les efforts correspondants pour intégrer le dispositif, les éléments introduits ce matin sont satisfaisants.

M. COLONNA, après avoir salué la tribune des visiteurs, constate :

- que l'immersion constitue « un puntellu »,
- que la politique de l'institution consacre le principe de « *I casi di a lingua* »,
- qu'il y a une volonté de diversifier le modèle immersif.

La Collectivité de Corse a la volonté d'accompagner les acteurs afin que les exclus continuent leur activité en septembre et intègrent le dispositif. **L'Assemblée de Corse** a accompli son travail ce matin. **Le Conseil exécutif de Corse** élabore et exécute. L'amendement est une

synthèse des propositions des deux organes. Un pas décisif a été réalisé.

Mme COMBETTE s'étonne du manque de structures à Ajaccio et au sein de la CAPA. Elle indique que Christophe MONDOLONI avait saisi le **Président SIMEONI** en sollicitant la création d'un centre d'immersion. Aucune réponse ne lui est parvenue à ce jour.

Mme ANGELINI dit ressentir une certaine aigreur et invite l'exécutif et la majorité à éviter de faire montre d'une fausse naïveté. Nul n'est dupe et il est heureux qu'un amendement ait pu être rédigé. En conséquence de quoi, le vote sera favorable même si le résultat est injuste et ne correspond pas à la réalité du terrain. Certains acteurs seront en effet exclus. Il remarque que l'examen et le vote de ce dossier auraient dû prendre cinq minutes et que, dans les faits, il a valu des heures pour trouver un accord. En conclusion, le groupe **Avanzemu** souhaite disposer pour la rentrée d'une règle claire et cela nécessite que le modèle soit repensé.

M. BENEDETTI considère que la discussion provient nécessairement de l'existence préalable d'un problème. Dans une vie publique juste, ùn si cascìa micca u pani di a bucca. Il est évident que le texte voté en l'état aurait exclu certains acteurs. La règle ne doit pas être édictée pour en écarter d'autres. De surcroît, elle n'est pas adaptée partout et une négociation est nécessaire pour que les candidatures correspondent aux besoins et à tous les territoires. Il convient à cet effet de prendre conscience que le modèle associatif trouve ses propres limites. Il milite pour une solution sociale, économique et culturelle.

Le Président du Conseil exécutif de Corse informe qu'il recevra Christophe MONDOLONI en charge de la langue corse à Ajaccio. Il précise qu'il n'est pas à l'origine de « pratica lingua » mais qu'il accompagne le projet. Ce dernier n'a pas vocation à l'exclusivité. Il ajoute qu'il n'a rien retiré à quiconque et que cela n'est pas dans ses pratiques. La démarche est claire et il convenait de trouver des réponses dès le mois de juillet pour certaines structures. En réponse à **M. MONDOLONI**, il souligne qu'il n'a pas vocation « à cheffer ». Le choix est assumé et les organes qui ne sont pas retenus, le seront dans un autre dispositif. Il est convaincu que tous les acteurs seront en mesure d'apporter leur contribution au développement de la langue corse.

- 201-1- Vote de l'amendement commun :

M. VANNI met l'amendement aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Vannina CHIARELLI-LUZI, Petru Antone FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Ghjuvan'Santu LE MAO.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- 201-2- Vote du rapport amendé :

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus sur le rapport ainsi amendé.

Sont absents : Mmes et MM. Vannina CHIARELLI-LUZI, Petru Antone FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Ghjuvan'Santu LE MAO.

Le rapport amendé est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES

RAPPORT 199

Raportu n° 199 : Sulidarità internaziunale è aiutu umanitaria - Dà a manu, da populu à populu.

Rapport n° 199 : Solidarité internationale et aide humanitaire - Dà a manu, da populu à populu.

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA**. Elle remercie le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** pour la qualité de l'échange et celle de son rapport.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas pris part au vote.

M. Joseph SAVELLI ajoute que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. BENEDETTI est satisfait de ce que l'on empiète sur le domaine régalien. Nonobstant, l'institution s'adosse au dispositif FACEBO qui dépend du ministère des Affaires étrangères, ce dernier finançant ce fonds. Cela place la **Collectivité de Corse** sous tutelle française.

M. Joseph SAVELLI remercie chaleureusement la **Conseillère exécutive** en charge pour cet excellent travail. Le rapport arrête une ligne claire avec un règlement des aides. Il sera opérationnel dès son adoption et permettra d'agir dans les meilleurs délais.

M. LUCIANI s'interroge sur l'opportunité d'utiliser un fonds qui provient de l'Etat.

M. LUCCIONI considère que l'institution s'inscrit dans l'opérationnalité et évite l'action au coup par coup. Il admet qu'il y a lieu d'être prudent dans l'utilisation du FACEBO mais il mentionne qu'il existe d'autres dispositifs. Par ailleurs, la majorité territoriale apporte la démonstration qu'elle ne se situe pas dans le repli identitaire comme d'aucuns se complaisent à lui reprocher.

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA souligne que l'institution ne s'adosse pas au FACEBO qui en substance lui a permis d'aider l'Ukraine. Elle met en exergue que celle-ci est seule juge des actions qu'elle souhaite financer.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

AGRICULTURA / AGRICULTURE

RAPPORT 210

Raportu n° 210 : ODARC - Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu rilativu à i regimi di sanzione in u quattru di e misure di sustegnu assuciatu à e pruduzione animale di a PAC 2023-2027.

Rapport n° 210 : ODARC - Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux régimes de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales de la Politique Agricole Commune 2023-2027.

M. LIVRELLI présente le rapport. Il rappelle qu'il convient de voter l'urgence, le document ayant été transmis tardivement par l'Etat. Il lit l'amendement du **Conseil exécutif** dont la teneur suit :

Il s'agit d'assurer une meilleure concordance du contenu de la délibération avec celui du rapport en procédant à la correction d'une erreur matérielle.

1 : Au sein du rapport, page 3 :

Le paragraphe « Propositions » est remplacé par :

« Il est ainsi proposé que l'Assemblée de Corse :

- **EMETTE** un avis défavorable au projet de décret relatif aux régimes de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales de la Politique Agricole Commune 2023-2027, joint à la présente délibération.

- **AFFIRME** la nécessité, au regard de la mise en œuvre d'aides animales différenciées par rapport au continent (aide bovine corse et aide aux petits ruminants en Corse), que la Collectivité de Corse au travers des missions confiées au Président de l'ODARC soit associée en amont de la saisine de l'AC, sur l'ensemble des dispositions qui pourraient être adoptées sur ces aides.

- **REITERE** sa demande que la maîtrise de l'ensemble des aides du premier pilier soit confiée à la Collectivité de Corse, dans le cadre du processus d'autonomie engagé avec le Gouvernement. »

2/ A la délibération : les articles 1, 2, 3 et 4 de la délibération sont remplacés comme suit :

« ARTICLE 1^{er} : **EMET** un avis défavorable au projet de décret relatif aux régimes de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales de la Politique Agricole Commune 2023-2027, joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **AFFIRME** la nécessité, au regard de la mise en œuvre d'aides animales différenciées par rapport au continent (aide bovine corse et aide aux petits ruminants en Corse), que la Collectivité de Corse au travers des missions confiées au Président de l'ODARC soit associée en amont de la saisine de l'AC, sur l'ensemble des dispositions qui pourraient être adoptées sur ces aides.

ARTICLE 3 : REITERE sa demande que la maîtrise de l'ensemble des aides du premier pilier soit confiée à la Collectivité de Corse, dans le cadre du processus d'autonomie engagé avec le Gouvernement.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse. »

M. LIVRELLI ajoute que l'amendement en cause est assorti du sous-amendement ci-après :

Il convient d'ajouter à l'article 3 :

« **REITERE** sa demande que la maîtrise de l'ensemble des aides du premier pilier soit confiée à la Collectivité de Corse, **notamment** dans le cadre du processus d'autonomie engagé avec le Gouvernement. »

Mme CAMPANA lit le rapport conjoint de la **Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** et de la **Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse**. Un avis favorable a été délivré. **Mme CHIAPPINI** n'a pas participé au vote.

Mme PIERI s'interroge sur l'opportunité de récupérer le premier pilier. Un danger subsiste, celui de devoir absorber le passif. L'institution ne dispose sans doute pas des moyens d'assumer cette charge. Par ailleurs, elle demande si les élèves ont été consultés.

Mme CHIAPPINI précise qu'elle se désolidarise du groupe **Un Soffiu Novu** s'agissant de cette affaire. Elle n'a pas le même vécu, ni la même histoire. Aussi, elle votera en faveur du rapport de l'exécutif.

M. LUCCHINI, après avoir rappelé ce que recouvre les termes 1^{er} pilier et 2^{ème} pilier, considère que les spécificités insulaires ne sont pas reconnues.

M. BENEDETTI suggère de conduire une réflexion sur la politique de contrôle de la **Collectivité de Corse**. Par ailleurs, il lui semble pertinent de préparer les élèves à une démultiplication des contrôles de la part de l'Europe.

M. LIVRELLI partage le propos de **M. BENEDETTI** mais déplore l'absence de maîtrise du premier pilier. Répondant à **Mme PIERI**, il considère que l'institution doit prendre ses responsabilités.

- **210-1- Vote sur l'urgence :**

M. VANNI appelle l'Assemblée de Corse à se prononcer sur l'urgence.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Saveriu LUCIANI.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **210-2- Vote du sous-amendement :**

M. VANNI demande aux élus de se prononcer sur le sous-amendement.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Saveriu LUCIANI.

Le sous-amendement est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 44
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 15

- **210-3- Vote de l'amendement sous-amendé** :

M. VANNI met aux voix l'amendement sous-amendé.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Saveriu LUCIANI.

Il approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena

BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 44
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 15**

- 210-4- Vote du rapport amendé :

M. VANNI met aux voix le rapport amendé.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Saveriu LUCIANI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria

COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 44
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 15**

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 204

**Rapportu n° 204 : Alizzioni prufiziunali : Cumitatu sociali tarritoriali.
Rapport n° 204 : Elections professionnelles Comité Social Territorial.**

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse**. Il informe les élus que le jugement est exécutoire mais qu'il a fait néanmoins le choix d'interjeter appel.

M. Joseph SAVELLI procède à la lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Celle-ci a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. BENEDETTI évoque la problématique de la parité alors que **M. GHIONGA** aborde la question du vote électronique.

Le Président SIMEONI précise que la parité est maintenue. En revanche, le principe du vote électronique n'a pu être retenu, le comité social territorial ayant été dissous.

- **204-1- Vote sur l'urgence** :

M. VANNI demande aux élus de se prononcer sur l'urgence.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Saveriu LUCIANI.

Le principe de l'urgence est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **204-2- Vote du rapport :**

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN et Saveriu LUCIANI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 205

Raportu n^u 205 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n°205 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport. Il souhaite un prompt rétablissement à **Mme ANTONINI**.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent

Mme PEDINIELLI, après avoir exprimé sa solidarité avec **Mme ANTONINI**, indique qu'elle envisageait de formuler des observations sur ce document mais que les représentants du groupe **Un Soffiu Novu** siégeant au sein de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**, les ont rapportées. Elle ajoute toutefois qu'il y a des besoins de postes dans chacune des directions générales adjointes. Cela étant, le document transmis aux élus rend la présentation moins opaque mais elle demeurera néanmoins vigilante. Elle constate que l'amendement qu'elle avait déposé a permis de rendre lisible les tableaux. Des compléments sont à apporter.

M. BENEDETTI estime que les engagements pris n'ont pas été respectés. Il réclame la réalisation d'une analyse fonctionnelle et opérationnelle. La création de postes intervient en fonction de besoins ponctuels. Cette pratique relève de l'amateurisme alors qu'il y a un Etat à construire. Il s'étonne des nombreux départs d'ingénieurs des routes et il suggère une remise en question fondamentale de la gestion des effectifs. Un malaise subsiste dont on ignore manifestement les raisons.

M. GHIONGA rappelle que le musée de la Corse n'a pas de secrétaire général depuis des années et de conservateur depuis quelques mois. Il porte à la connaissance de l'exécutif que la personne placée à la tête des ATTE au lycée de Corti est inadaptée à la réalité cortenaise.

Mme MARIOTTI dit qu'il n'y a pas lieu de manifester de l'enthousiasme car les élus disposent enfin d'un comptage. Elle mentionne également les nombreux départs intervenus au niveau du service des routes qu'elle évalue à trente-cinq. Il ne lui semble pas difficile de trouver un système de gestion RH pour mettre un terme à cette hémorragie.

M. CAITUCOLI estime que le malaise était énorme au niveau du personnel avant décembre 2015 et que des progrès ont été accomplis depuis cette date. Il existe un authentique problème dans le rural et ce problème doit être traité sur le fond.

Le Président **SIMEONI** prend note de la situation évoquée par **M. GHIONGA** sur Corti. D'une manière plus générale, il ne constate aucun dérapage et l'exécutif cherche à atteindre une gestion pluriannuelle par direction générale adjointe. Les départs interviennent surtout au regard des évolutions de carrière. Par ailleurs, des efforts sont faits pour donner leur chance à de jeunes corses.

- **205-1- Vote sur l'urgence** :

M. VANNI invite les élus à se prononcer sur l'urgence.

Sont absents : **M. Jean-Christophe ANGELINI** et **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**.

Le principe de l'urgence est retenu à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **205-2- Vote du rapport :**

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Jean-Christophe ANGELINI et Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

MUZIONE / MOTIONS

M. VANNI informe que **Mme BOZZI** est absente et que l'examen de sa motion numérotée 2023/E3/014 et intitulée « Soutien au GFCA Football » est reporté à la session de septembre.

A 18 heures 16, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par **le Vice-président de l'Assemblée de Corse.**

Fait à Aiacciu, le 28 juillet 2023
La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

JEUDI – 9h 30

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 208 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjugnu di u 2023.

Rapport n^o 208 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 juin 2023.

Raportu n^u 209 : Rapport d'infurmazione « Corsica pruspettiva ».

Rapport n^o 209 : Rapport d'information « Corsica pruspettiva ».

Raportu n^u 200 : Corsica è Toscana : pruposte pè u rinforzu di a nostra cullaburazione.

Rapport n^o 200 : Corse et Toscane : propositions pour le renforcement de notre collaboration.

JEUDI APRES-MIDI

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n^u 060 : Fasa d'avanzamentu di a prucedura d'approvu di u pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti.

Rapport n^o 060 : Etat d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

Raportu n° 202 : Prisentazione di l'orientazione maestre di u Cuntrattu di Pianu Statu - Cullettività di Corsica 2021-2027.

Rapport n° 202 : Présentation des grandes orientations du Contrat de Plan Etat-Collectivité de Corse 2021-2027.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 164 : Presentazioni di u primu raportu di valutazioni di u Comitatu di Valutazioni di e Pulitiche Pubbliche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 164 : Présentation du premier rapport d'évaluation du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 204 : Alizzioni prufizionali : Cunitatu suciali tarritorialiali.

Rapport n° 204 : Elections professionnelles Comité Social Territorial.

Raportu n° 205 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n°205 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

VENDREDI MATIN

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 157 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu.

Rapport n° 157 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 201 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « Casa di a lingua 2023 ».

Rapport n° 201 : Choix des candidats retenus pour l'appel à projet « Casa di a Lingua 2023 ».

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 197 : Identificazione di i siti corsi pà inscrizione à u Patrimoniu Mundiale di l'UNESCO.

Rapport n° 197 : Identification de sites corses pour inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTS

Raportu n° 198 : Stallazione di a Cunferenza Ghjuventù è presentazione di i risultati di u studiu Parità trà donne è omi : a situazione vista da i giovani (11-30 anni) in Corsica.

Rapport n° 198 : Installation de la Conférence Jeunesse et présentation des résultats de l'étude Egalité femmes / hommes : état des lieux auprès des 11-30 ans en Corse.

Raportu n° 199 : Sulidarità internaziunale è aiutu umanitaria - Dà a manu, da populu à populu.

Rapport n° 199 : Solidarité internationale et aide humanitaire - Dà a manu, da populu à populu.

AGRICULTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 210 : ODARC - Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu relativu à i regimi di sanzione in u quattru di e misure di sustegnu assuciatu à e pruduzione animale di a PAC 2023-2027.

Rapport n° 210 : ODARC - Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux régimes de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales de la Politique Agricole Commune 2023-2027.

MUZIONE / MOTIONS

* * * * *



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Quistione Urale

Questions Orales



SEDUTA DI U 27 DI LUGLIU DI U 2023

SÉANCE DU 27 JUILLET 2023

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 27 DI LUGLIU DI U 2023
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 27 JUILLET 2023

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2023/E5/054	Processus de Beauvau et répression: Chì femu ?	Véronique PIETRI	Core in Fronte	1
2023/E5/053	Rétablissement de la cartographie des ESA	Paula MOSCA	Fà Populu Inseme	2
2023/E5/049	Un lycée supplémentaire pour le Grand Aiacciu	Pierre POLI	Avanzemu	3
2023/E5/048	Zéro Artificialisation Nette	Xavier LACOMBE	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	4
2023/E5/055	Chì avvena pà a maternità di Portivechju ?	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	5
2023/E5/056	Maintien de l'indice de révision des loyers à 2%	Ghjuvan'Santu LE MAO	Fà Populu Inseme	6
2023/E5/050	Alimentation animale	Vanina LE BOMIN	Avanzemu	7
2023/E5/051	Territorialisation des deux SIS de Corse	Pierre POLI	Avanzemu	8
2023/E5/052	Session spécifique sur le tourisme	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	9



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI 2023
SESSION DES 27 ET 28 JUILLET 2023**

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

N° 2023/E5/054

Question orale déposée par Véronique PIETRI
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : Processus de Beauvau et répression: Chì femu ?

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Depuis quelques semaines, divers procès se sont déroulés sur des procédures ayant trait aux manifestations populaires qui ont suivi l'assassinat politique d'Yvan Colonna, à la prison d'Arles en mars 2022.

Plusieurs jeunes corses, militants nationalistes ou simples sympathisants, ont été traduits devant le tribunal correctionnel de Bastia. A chaque fois, ce dernier est entré en voie de condamnation. À ce titre, ce qui interpelle l'opinion publique corse, c'est le montant ubuesque des amendes pécuniaires qui a été demandé et qui est à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros : 135000€, 64000€, 33000€...

La lourdeur de ces sommes, constitue une première judiciaire. Ces sanctions disproportionnées sont un message politique qui vise à museler la jeunesse. Elles constituent, aussi, un racket institutionnel contre des jeunes gens qui rentrent à peine dans la vie active et que l'on endette.

Au moment où la Corse a besoin de clarté et de signes forts, quant à un véritable apaisement, la poursuite des agissements répressifs rappelle parfois crûment les limites d'un prétendu « dialogue » affiché, sauf si celui-ci s'avère un marché de dupes.

Nous rappelons que, sous l'impulsion des associations anti répressives, une résolution solennelle a été adoptée par les élus de l'Assemblée de Corse en octobre dernier. Elle rappelait que les précédents échanges entre la Corse et l'Etat français ont toujours pris en compte la question des prisonniers. Elle demandait, aussi, l'arrêt de la répression (interpellations, amendes, FIJAIT, FINIADA...) et la mise en œuvre d'une

logique d'apaisement en direction de la jeunesse, ayant participé aux manifestations du printemps 2022.

La question de toutes ces formes de poursuites, judiciaires, policières et professionnelles et leurs conséquences a d'ailleurs fait l'objet d'un courrier spécifique d'une de ces associations, qu'elle vous a envoyé il y a un mois et sur lequel, à ce jour, vous n'avez toujours pas répondu.

Ce même sujet, nous l'avions d'ailleurs également traité à l'occasion d'une question écrite en septembre 2022 et sur laquelle, là aussi, vous n'avez pas daigné répondre.

Notre demande sera donc la suivante : Monsieur le Président de l'exécutif, alors que vont se préparer les prochaines échéances dudit « processus de Beauvau », êtes-vous prêt à aborder, avec l'ensemble des forces patriotiques et organisations anti répressives, face au Ministre français de l'intérieur, cette question de la répression, des prisonniers politiques et des anciens prisonniers politiques qui est inséparable du principe de Solution Politique tel que historiquement posé ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/054

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Processus de Beauvau et répression : Chì femu ?

Madame la Conseillère territoriale,

Sapete bè chì a quistione di i prigiuneri, in tutte e so dimensione, face parte di e nostre primure cumune, ch'aghju insitutu à i primi ghjorni di u prucessu dettu di Beauvau, prucessu di i negoziati trà a Corsica è u guvernu, aghju insitutu per ch'ellu sia pigliatu in contu.

Ùn dubbitate micca una stonda ch'e cuntinueghju è cuntinueremu insemi à purtà issu cartulare

L'élément nouveau, c'est, bien sûr, les attentes de condamnation qui sont intervenues, notamment au plan civil à la suite des manifestations liées à l'assassinat d'Yvan Colonna. Je vous rappelle que dans le rapport rédigé par le Conseil exécutif et ayant saisi l'Assemblée de Corse dans le cadre de la session extraordinaire du 4 et 5 juillet dernier, il était expressément mentionné que le Conseil exécutif propose à l'Assemblée de Corse que nous portions ensemble dans le cadre du processus en cours, la question des prisonniers politiques dans toutes ses dimensions, à savoir bien sûr, et notamment comme c'est le cas depuis longtemps, la question du retrait des anciens prisonniers politiques corses du Fijait.

La question des différentes amendes, des dommages et intérêts et condamnations pécuniaires doit être définitivement soldée, mais également l'arrêt des poursuites en relation avec des faits trouvant leur origine dans la situation politique de la Corse. Il s'agissait là, d'une référence, notamment aux

poursuites engagées pour des faits postérieurs à l'assassinat d'Yvan Colonna et de façon plus générale tous les faits à caractère politique.

Le corollaire de cette prise de position étant, et cela a été dit expressément aussi dans le cadre du rapport dont a été saisie l'Assemblée de Corse, qu'il faut et qu'il est indispensable que l'apaisement se renforce et que la Corse aille vers une véritable paix enracinée, ce qui implique aussi la fin de toute activité clandestine.

C'est donc dans cet état d'esprit que je continue d'être, concernant le défaut de réponse à un courrier qui m'a été envoyé au début du mois de juin. Effectivement, je n'ai pas répondu par écrit. Cela procède largement d'un malentendu. Un certain nombre de points qui sont évoqués dans ce courrier ont été évoqués oralement avec des responsables de l'association, cela ne dispense pas bien sûr, d'une réunion formelle. J'ai appelé ce matin pour confirmer qu'elle aura lieu le plus rapidement possible.

Enfin, et plus généralement la question de la réinsertion professionnelle de l'ensemble des anciens prisonniers politiques est une question qui reste à mon avis essentielle, vous vous rappelez, et c'était l'objet des travaux que nous devons mener ensemble ; sous la précédente mandature, j'avais au nom du Conseil exécutif de Corse porté un rapport qui proposait un programme intitulé "*Pace ritornu à Libertà*". Il y avait encore à l'époque des personnes incarcérées dans le cadre du dossier le plus lourd, c'est-à-dire l'assassinat du préfet Erignac.

L'idée était que la Collectivité de Corse s'engage institutionnellement pour accompagner notamment les demandes de libération conditionnelle et plus largement pour qu'elle s'implique avec d'autres institutions et l'ensemble des acteurs et notamment les entreprises dans la réinsertion professionnelle des anciens prisonniers politiques, à l'instar de ce qui a pu être fait dans d'autres régions ou pays, marqués par des conflits souvent d'une intensité beaucoup plus forte. Je pense notamment à la question du traitement de la situation des anciens prisonniers politiques dans le cadre de la résolution du conflit nord-irlandais, un programme de réinsertion dans lequel l'Union européenne elle-même s'est impliquée, notamment financièrement.

Voilà, Madame la Conseillère, l'ensemble des réponses que je tenais à apporter à votre question orale.

Je vous remercie.



5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

N° 2023/E5/053

Question orale déposée par Paula MOSCA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Rétablissement de la cartographie des ESA

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le Padduc, document fondateur adopté par notre Assemblée en 2015, visait à définir une stratégie de développement durable pour la Corse, afin d'enrayer la spéculation immobilière tout en permettant un développement économique équilibré non axé sur le tout tourisme et le BTP mais laissant la part belle à l'agriculture.

Dans ce cadre, les espaces stratégiques agricoles (ESA) ont été sanctuarisés par le PADDUC afin de « protéger et maintenir les terres cultivables et à potentialité agropastorale ».

En 2018, la cartographie des ESA, constituant près de 100 000 hectares de terres ayant le maximum de potentialités agronomiques de Corse, dévolus à l'agriculture, et donc inconstructibles, avait été annulée par la justice administrative, qui pointait des « vices de procédures ».

Le 5 novembre 2020, après deux années sans cartographie, une nouvelle carte était adoptée par l'Assemblée de Corse.

Le tribunal administratif de Bastia, saisi par une vingtaine de requérants, parmi lesquels plusieurs communes de l'île (Lecci, Bonifaziu, Albitreccia, Pietrosella, Calenzana) mais aussi des particuliers et des SCI (sociétés civiles immobilières) qui reprochaient à cette carte le manque de clarté de ses critères, avait décidé l'annulation de cette cartographie le 29 avril 2022, sans remettre en cause le principe des espaces stratégiques agricoles, qui restaient sous la surveillance des services de l'Etat.

Ce lundi 3 juillet, la cour administrative de Marseille a décidé de rétablir la carte des espaces stratégiques agricoles (ESA) en Corse.

Ainsi, le jugement du tribunal administratif (TA) de Bastia, d'avril 2022, retoquant dans sa totalité la délibération du 5 novembre 2020 de l'Assemblée de Corse modifiant le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (Padduc) sur les ESA est annulé.

Dans un communiqué la cour d'appel de Marseille précise : « *La collectivité de Corse a pu légalement préciser, après l'enquête publique et conformément aux recommandations de la commission d'enquête, les critères de définition des espaces stratégiques agricoles, s'agissant, en particulier, des terrains en pente. Elle constate que la réduction, de quelques 2.000 hectares, de la superficie de ces espaces entre le dossier soumis à l'enquête publique et la carte adoptée, ne résulte pas de l'évolution de cette définition mais de corrections opérées pour exclure l'emprise du réseau routier et des espaces impropres à une mise en culture, telles que des surfaces en eau, des plages et des dunes.* »

Notre groupe est très satisfait de cette décision qui rétablit la carte des ESA dans ses effets et comble un vide juridique qui était catastrophique pour la Corse.

Monsieur le Président, pourriez-vous nous éclairer sur les effets immédiats de cette décision, ainsi que sur les incidences futures ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/053

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME PAOLA
MOSCA AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

Objet : Rétablissement de la cartographie des ESA

Merci Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse,
Madame la Conseillère,

Merci pour votre question. Vous l'avez rappelé, récemment, la Cour d'administrative d'appel de Marseille, plus précisément le 3 juillet dernier, a annulé la décision du tribunal administratif de Bastia d'avril 2022 et a ainsi rétabli la cartographie des espaces stratégiques agricoles de la Corse.

On partage bien sûr la satisfaction du groupe Fà Populù Inseme sur cette décision, d'autant que la Collectivité de Corse était à l'initiative de ce recours et que cette Cour d'administrative d'appel nous donne raison à plusieurs niveaux. Et votre question me permet d'explicitier les 3 enseignements qui peuvent être tirés de cette décision.

Premier niveau d'enseignement sur le fond et sur la procédure. Je rappelle donc qu'en 2020, au moment du rétablissement de la cartographie des espaces stratégiques, la Collectivité de Corse a fait le choix d'une procédure de modification et non de révision, c'est-à-dire une modification plus simple, plus rapide, de manière à sécuriser dans un délai minimal la cartographie des espaces stratégiques agricoles, en considérant que finalement les modifications apportées ne modifient pas l'économie générale du Padduc.

Là-dessus, le tribunal administratif de Bastia nous retoque à l'époque en nous disant qu'il fallait passer par une procédure de révision et donc une procédure beaucoup plus lourde et beaucoup plus longue. Sur ce point, la Cour administrative de Marseille nous donne raison en nous disant que la procédure de modification était adaptée, notamment au vu de des surfaces concernées, 2 à 3000 hectares qui sont juste des corrections pour prendre en compte un certain nombre d'espaces qui avaient été artificialisés (les routes, plans d'eau, etc).

L'autre point important, toujours sur la procédure, c'est le choix des critères. Plusieurs décisions du tribunal administratif avaient conduit à considérer que, finalement, les espaces stratégiques agricoles étaient ceux avec une pente inférieure à 15%. Cette décision de la Cour administrative de Marseille confirme la critérisation initiale, c'est-à-dire celle de 2015, des espaces stratégiques agricoles avec des terrains classés en espace stratégique agricole qui ont en effet une pente inférieure à 15% mais pas seulement. Également des terrains en espace stratégique agricole avec des pentes supérieures à 15% en fonction de leurs caractéristiques agronomiques ou irrigables.

Cela confirme qu'il peut y avoir des espaces stratégiques agricoles avec des pentes supérieures à 15% ce qui est important.

Le 2ème enseignement, sur les effets immédiats, c'est d'abord une aide à la décision pour les maires et présidents d'intercommunalité, pour les élus en général, du bloc communal, pour la réalisation de leurs documents d'urbanisme, puisque la cartographie des ESA est là pour indiquer où se trouvent ces espaces et pour que les communes puissent décliner ces espaces à l'échelle parcellaire dans leurs documents d'urbanisme, que ce soit dans des PLU ou des cartes communales, c'est donc un élément facilitateur pour établir un document d'urbanisme mais charge à la commune de définir à l'échelle parcellaire ce qui est constructif de ce qui ne l'est pas, ce qui est agricole, naturel ou urbanisé. Et enfin, c'est aussi une cartographie qui est opposable à 1/3 pour des communes qui n'ont pas de document d'urbanisme, c'est à dire des communes dites au RNU (règlement national d'urbanisme) ou cette carte peut s'opposer lors d'une demande d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Et enfin, sur les incidences des enseignements qu'on peut tirer de cette décision, en 2015, l'Assemblée de Corse adopte une cartographie des ESA. En 2018, une première annulation de la cartographie des ESA, Jean Biancucci était à l'époque en responsabilité à la place qui est la mienne aujourd'hui, 2 ans de procédure pour établir la cartographie des ESA. En 2020, nouvelle annulation de la cartographie des ESA par le tribunal administratif de Bastia, un appel est formé devant la Cour administrative de Marseille, et enfin, en 2023, la cartographie est rétablie.

Donc, entre 2015 et 2023, 7 ans sont passés avec une instabilité de la règle sur des espaces stratégiques agricoles qui, je le rappelle, au-delà de la valorisation de cette terre, de leur mise en production, sont un outil essentiel de protection contre la spéculation et la dépossession.

On voit bien ici toute la fragilité du Padduc dans sa manière de définir la norme, de fixer des règles sur des questions aussi essentielles que la protection des terres agricoles et la lutte contre la spéculation foncière et mobilière. Dans le cadre du processus en cours vers l'autonomie, la Collectivité de Corse doit être en mesure de fixer un certain nombre de règles qui permettent au moins sur ces questions-là, de réguler les phénomènes à l'œuvre en Corse.

Donc je vous remercie pour votre question et je remercie l'ensemble des services qui ont œuvré, pour que l'on obtienne enfin gain de cause sur cette question, en espérant que des recours ne soient pas mis en œuvre dans les prochaines semaines.

Je vous remercie.

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

N° 2023/E5/049

Question orale déposée par Pierre POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : Un lycée supplémentaire pour le Grand Aiacciu

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Madame la Conseillère exécutive en charge, notamment, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage,

Le sujet que je souhaite aborder par cette question est récurrent et nécessite une réponse urgente.

Il y a quatre ans déjà, j'interrogeais l'Exécutif sur la nécessité d'implanter un nouvel établissement secondaire, un lycée général et technologique, sur le bassin de vie ajaccien.

Cette interrogation était alors motivée par une saturation des établissements du territoire et une démographie galopante. J'ouvre une parenthèse pour constater que depuis, la situation ne s'est pas améliorée et qu'elle a des conséquences néfastes, y compris en dehors du champ de l'éducation.

L'Exécutif, par la voix de ma collègue Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, m'avait alors indiqué qu'une phase d'études devait être diligentée pour envisager l'implantation effective de nouveaux établissements à horizon 2027.

L'idée proposée a fait son chemin : d'autres se sont inquiétés, dans cet hémicycle, de la situation, je pense notamment à Valérie BOZZI qui vous interrogeait fin 2021 et vous nous présentiez, début 2022, un rapport aboutissant à l'approbation, à l'unanimité, de la stratégie permettant de définir le projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu.

Ce rapport faisait état de deux options possibles : l'une consistant en la réhabilitation ou reconstruction de l'établissement sur le site du lycée du Finusellu, l'autre consistant en la construction, sur un site restant à déterminer, d'un nouveau collège et d'un nouveau lycée soit séparés soit regroupés dans une même cité scolaire.

Ces options devaient faire l'objet d'études pour lesquelles notre Collectivité avait prévu de faire appel à des assistances à maîtrise d'ouvrage.

A l'aube d'une nouvelle rentrée scolaire qui se fera uniquement avec des établissements toujours plus saturés, pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Conseillère exécutive, l'état des démarches visant à répondre à l'urgence de la situation ? Un nouveau lycée général et technologique sera-t-il bientôt opérationnel sur le territoire du Grand Aiacciu ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/049

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR
PIERRE POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Un lycée supplémentaire pour le Grand Aiacciu

Madama a Presidente,
Sgiò Presidente,
Cari cullegghi,

Vi ringraziu per a vostra dumanda.

En effet, comme vous le rappelez, au début 2022, votre Assemblée a approuvé à l'unanimité une stratégie permettant de définir un projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu, un collège et un lycée.

Vous le rappelez également les évolutions démographiques dans la région ajaccienne vont engendrer assez rapidement et c'est déjà le cas, une saturation des effectifs des collèges, et ce malgré la livraison du collège du Stiletu.

Suite à la présentation du rapport, nous avons lancé une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) le 25 février 2022.

L'objectif était d'appréhender au mieux la problématique c'est-à-dire :

- soit envisager la réhabilitation/reconstruction d'un lycée polyvalent sur le site du lycée du Finusellu, qui n'avait pas été envisagée dans les premières études ;

- soit d'acter la construction d'un nouveau lycée sur un site restant à déterminer.

L'AMO avait donc pour objectifs d'étudier les modalités d'une possible réhabilitation du lycée du Finusellu.

Après une longue et difficile période de collecte de données (plans, études et diagnostics divers) et plusieurs journées de travail sur site en présence des services de l'Éducation nationale, de nos services et de l'AMO, celle-ci nous a fait parvenir, le 28 juin, l'étude de faisabilité.

Celle-ci conclut à la faisabilité de la réhabilitation sur site du Finusellu et nous présente deux scénarii :

- Scénario 1 – La construction d'une extension et réhabilitation générale de l'existant,
- Scénario 2 – La construction d'une surélévation et réhabilitation générale de l'existant.

Néanmoins d'autres paramètres doivent être pris en compte notamment en termes de faisabilité opérationnelle avec le maintien en fonctionnement du lycée pendant la période des travaux.

Aussi, afin de compléter l'étude transmise et d'avoir une vision la plus exhaustive possible de la problématique, plusieurs séances de travail se tiendront dès le mois de septembre.

Ainsi, avant la fin de l'année 2023, votre Assemblée sera saisie afin de fixer définitivement la stratégie relative à la création d'un nouveau lycée dans le grand Aiacciu dont la nécessité ne fait plus débat et pour que nous entérinions définitivement soit la réhabilitation du lycée du Finusellu soit la création d'un nouvel établissement sur un autre site.

À ringraziavvi !

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

N° 2023/E5/048

Question orale déposée par Xavier LACOMBE
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : Zéro Artificialisation Nette

Monsieur le Président,

Vous connaissez le double objectif fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 : diviser par deux le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre d'ici 2050 le Zéro Artificialisation Nette, c'est-à-dire autant de surfaces renaturées que de surfaces bétonnées.

Évidemment, ces prescriptions nouvelles s'imposent aux collectivités locales et s'ajoutent à celles antérieures, venant complexifier davantage encore l'exercice de planification et l'élaboration des documents d'urbanisme. Notons également que le ZAN, tel qu'il était prévu qu'il s'applique initialement, constituait un couperet pour les territoires ruraux qui n'auraient plus eu de marges de manœuvre pour se développer en termes de constructibilité.

C'est en partie ce qui a conduit la majorité sénatoriale à adopter une proposition de loi qui a également été validée par l'Assemblée nationale pour faciliter la mise en œuvre du ZAN tout en offrant de la respiration aux zones rurales. La version finale a été définitivement approuvée le 12 juillet et la promulgation par le Président de la République est intervenue le 20 juillet dernier.

La « garantie rurale » d'un hectare de surface artificialisable aux communes rurales a été maintenue dans la version finale mais a été limitée par les députés aux communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale antérieurs au 22 août 2026. Sont donc

exclues les communes en RNU qui représentent 26% des municipalités au niveau national mais 57% des communes insulaires !

Pour élaborer et faire adopter un PLU, il faut minimum 30 mois. Et pour y parvenir, il faut que le PADDUC soit révisé, sans quoi les communes rurales de Corse perdront le bénéfice de la « garantie rurale » !

Quand Monsieur le Président sera engagée la nécessaire révision du PADDUC ?

Le PADDUC aurait d'ailleurs dû nous permettre d'aborder le ZAN dans les meilleures conditions, l'intégrer dans nos procédures comme la loi ELAN d'ailleurs.

Cette nouvelle loi visant à faciliter la mise en œuvre permet davantage de concertation et de souplesse pour les collectivités. C'est ainsi qu'a été créée une nouvelle instance régionale de gouvernance, la conférence ZAN, qui doit rassembler des élus locaux compétents en matière d'urbanisme et de planification et des représentants de l'État, et qui aura un rôle essentiel pour assister l'exécutif régional. Elle pourra se réunir sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. De même avec l'institution d'une commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols.

J'espère, Monsieur le Président, que vous aurez à faire vivre ces espaces d'échanges pour que l'avis des communes et des EPCI soit respecté.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/048

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR XAVIER
LACOMBE AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Zéro artificialisation nette

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question. Elle me permet de rappeler les points très importants de la loi du 20 juillet dernier relative à la mise en œuvre du ZAN, ces points concernent notamment l'application de la trajectoire du ZAN de manière globale, le zéro artificialisation nette, mais surtout son application en Corse avec un certain nombre de spécificités que vous n'avez pas forcément évoquées, en tout cas pas dans leur intégralité, et que je crois important de rappeler.

Des spécificités à plusieurs niveaux, tout d'abord sur la question du rythme de réduction de l'artificialisation. La loi, en effet, impose, vous l'avez dit, une réduction de 50% entre 2021 et 2031, sur la base de l'artificialisation réalisée les 10 années précédentes, c'est-à-dire sur la période 2011-2021 valable pour les régions de droit commun, qui doivent, elles, décliner moins 50% dans les 10 prochaines années à venir dans leur SRADDET, qui sont les quasi-équivalents du Padduc.

En Corse, c'est un peu différent, c'est au Padduc de définir à la fois le rythme de la réduction aussi bien dans le temps que dans l'espace, c'est-à-dire qu'on pourrait décider que sur les 10 prochaines années, on ne réduise que de 30% ou bien que la réduction aille jusqu'à 60 voire 70% et qu'elle ne s'applique pas de la même manière dans des territoires montagneux qui ont très peu artificialisé, voire pas du tout pour certaines communes et de manière un peu plus forte dans les territoires qui ont énormément consommé durant 10 dernières années. Tout ça, on aura à en discuter dans le cadre de la future révision du PADDUC. Et surtout, il faudra qu'on le mette en œuvre avant novembre 2024.

C'est à dire que l'on a un délai qui est relativement court pour traduire dans le Padduc cette trajectoire du zéro artificialisation nette, sachant que l'objectif à terme c'est le zéro à 2050.

Le 2ème point porte sur la garantie rurale que vous abordez dans votre question ; en effet, un hectare minimum pour la future décennie, uniquement pour les communes qui ont un document d'urbanisme, compatible avec le ZAN et compatible avec le Padduc, et les communes ont jusqu'en d'août 2026 pour traduire dans leurs documents d'urbanisme les objectifs du ZAN et se mettre en compatibilité avec le Padduc.

On voit bien que cette garantie d'un hectare ne s'appliquerait que pour des petites communes qui ont peu urbanisé. Si on examine le cas des communes qui ont consommé énormément, on voit bien que leur potentiel, même si on les réduit de 50, 60, 70 voire 80% est bien supérieur à un hectare.

On aura un accompagnement très spécifique pour les petites communes qui ont peu urbanisé, pour les accompagner dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme, que ce soit un PLU ou une carte communale.

Je vais vous donner juste un exemple du taux d'artificialisation dans certaines communes parce qu'ils sont parlants. Un exemple de commune au RNU en loi littorale, donc sans document d'urbanisme ; 4000 m² consommés pour un habitant gagné, ça vous donne un peu les chiffres pour une famille, 85% de résidence secondaire dans les constructions réalisées dans les 10 dernières années sur l'ensemble des constructions réalisées sur cette commune, 85% sont des résidences secondaires, c'est-à-dire qu'on consomme des terres, on en consomme de manière très importante, 4000 m² pour un habitant gagné, mais on ne construit pas pour des résidences permanentes, pour créer du logement à l'année, on construit pour faire des résidences secondaires ou des locations saisonnières.

Dernier chiffre, sur certaines communes, on a un taux de progression sur les 10 dernières années compris entre 30 et 40% d'augmentation de la tâche urbaine.

Le RNU, s'il est normalement appliqué, interdit l'extension de l'urbanisation, notamment en commune littorale. Cette condition-là -je pense que c'est une bonne condition-, offre une garantie aux communes, notamment aux petites communes, mais conditionnée à la réalisation d'un document d'urbanisme.

Les sanctions si une commune ne se met pas en compatibilité avec le ZAN se traduisent par plusieurs niveaux en fonction des communes ; une commune qui a un PLU verrait ses zones à urbaniser tomber si elle n'était pas en compatibilité avec l'objectif ZAN, une commune qui a une carte communale, verrait ses zones urbanisées tomber également ; mais pour les communautés au RNU, il n'y avait rien dans la loi ZAN. Cela pose un problème quand même en Corse, quand 60% des communes, vous l'avez dit, sont dépourvues de documents d'urbanisme. Cela pose un problème également dans l'île, dans le cas des communes dotées de documents d'urbanisme, dont la plupart sont aujourd'hui incompatibles avec le Padduc.

Nous avons perdu 7ans ! Parce que depuis 2015, on pouvait se mettre en compatibilité avec le Padduc, alors que l'Etat avait donné 3 ans en 2018.

L'effort doit être collectif parce que, en la matière, la Collectivité de Corse avait fait sa part du travail en adoptant le Padduc ; ensuite petite divergence, en effet, le Padduc aurait dû être analysé depuis 2 ans, mais pas révisé. On a une obligation de l'analyse, pas une obligation de la révision. On décidera ensemble s'il faut faire une révision, une modification, et à quel niveau elle doit s'appliquer.

Grâce au travail des députés, notamment de Jean-Félix Acquaviva, le trou dans la raquette pour les communes au RNU n'existe plus, une commune au RNU qui n'aurait pas réalisé un document d'urbanisme compatible avec le ZAN et donc compatible avec le Padduc verrait une interdiction d'étendre son urbanisation. Cela ne veut pas dire qu'elle ne pourra plus construire, ça voudra dire

qu'elle ne pourra plus s'étendre, ce qui est différent. On pourra construire dans les zones en densification.

Je termine sur un dernier point et c'était le cœur de votre question sur l'espace de concertation, bien sûr que l'espace de concertation est indispensable ; la compétence urbanisme est en grande partie sur les communes et les intercommunalités. Il y a une nouvelle instance de gouvernance du ZAN, la conférence ZAN, en Corse c'est la Chambre des territoires, précisé dans l'article 2 de la loi ZAN, en Corse, la Chambre des Territoires se substitue à la conférence régionale de gouvernance de la politique du ZAN et on a un délai très court, encore une fois, le 20 novembre 2023, donc on va revenir en septembre dans cette hémicycle pour vous présenter une composition élargie de la Chambre des territoires qui fera objet de la conférence du ZAN, c'est-à-dire qu'on va y rajouter des maires, notamment des maires de communes de communes assujetties au RNU, des maires de communes dotées d'un document d'urbanisme, un certain nombre de services de l'État, donc une Chambre des territoires qui devrait être instituée avant le 20 novembre 2023 avec un avis conforme des communes et EPCI.

Donc dès la session de septembre, on aura à en rediscuter.

Enfin que cette conférence du ZAN pourra consulter des acteurs extérieurs, notamment par exemple des chambres d'agriculture, des chambres consulaires, des associations de défense de l'environnement. Mais nous, à ce titre, on avait un peu anticipé en créant le Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse, le CAUC.

Et je vous propose donc que, en tant qu'instance de consultation en appui à cette conférence du ZAN, on puisse réunir, dès le mois de septembre ou d'octobre, en tous cas avant la présentation de l'analyse du Padduc, qui est prévue avant la fin de l'année et donc de manière concomitante, sa révision, le Conseil d'aménagement d'urbanisme, qui permettra d'élargir la concertation à d'autres acteurs que les maires et présidents d'intercommunalités. Et on aura à construire ensemble, je crois, et faire preuve de responsabilité aussi bien la Collectivité de Corse que les communes pour mettre en œuvre cet objectif nécessaire mais ambitieux et délicat.

Je vous remercie.

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

N° 2023/E5/055

Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : Chì avvena pà a maternità di Portivechju ?

Madama a Cunsigliera esecutiva in carica di a saluta,

Sgiò Presidenti di l'esecutivu.

Tutt'ugnumu s'arricorda di a mubilizzazioni populari è pulitica contr'à l'annunciu di a pussibili trasformazioni di a maternità di Portivechju in centru di perinatalità fatta da L'ARS parchì l'attività di a maternità era ghjudicata troppu debuli.

A mubilizzazioni di a pupulazioni, di u parsunali, di tutti i furmazioni e parsunalità pulitichi, una manifestazioni, una petizioni, è una muzioni vutata à l'unanimità da l'Assemblea di Corsica hani fattu spirà un evoluzioni pusitiva.

... E avali à chi ni semu ? ...

4 mois après la mobilisation de tous et le vote unanime d'une motion de soutien, nous nous apercevons que, malgré une absence d'annonce officielle, la transformation de la maternité en centre de périnatalité semble la solution privilégiée par l'Etat français.

Dans le Projet Régional de Santé 2023-2028 l'avenir de la maternité de Portivechju n'est pas véritablement abordé et l'on évoque simplement une réflexion autour de cette maternité. Interrogée à ce sujet le 19 juillet, la directrice de l'ARS est restée très évasive et s'est contentée de nous dire que rien n'est décidé dans l'attente du décret de périnatalité qui va sans doute relever le seuil du nombre de naissance dans les maternités, mais elle a évoqué le centre de périnatalité.

Par ailleurs, le 16 juin dernier, l'ancien ministre français délégué chargé des Outre-mer, dans sa réponse à la question orale du député Paul-André Colombani, a lui aussi évoqué la nécessité de mettre en place le centre de périnatalité ce qui impliquerait que

les femmes se déplacent sur Ajaccio et Bastia. Il a également déclaré qu'il demanderait au préfet de se pencher sur le problème du financement de la maternité.

Dans l'introduction du Plan Régional de Santé, l'Etat met en avant sa volonté d'assurer une offre de soins adaptée au territoire avec ses contraintes liées à l'insularité et les accessibilités géographiques et économiques.

Ces propos sont en contradiction totale avec le choix de suppression de la maternité de Portivechju, vers laquelle on se dirige au mépris de la prise en compte de la sécurité et de la santé des mères et des enfants. On ne peut parler d'élasticité, d'adaptation aux contraintes spécifiques dues à l'insularité et d'autre part appliquer avec rigidité les termes d'un décret.

Nous ne pouvons-nous contenter d'espérer que le souvenir d'une mobilisation et le vote à l'unanimité d'une motion inciteront l'ARS et l'État français à maintenir la maternité. Notre détermination doit aller au-delà d'un exercice de rhétorique que représente une motion.

À u mumentu indù avemu scrittu è vutatu un testu essenziali pà l'avvena di a Corsica incù una dumanda d'autunomia è un evoluzioni impurtanti di I nosci cumpitenzi, ùn pudemu accittà a missa in opara di un dcretu chi saria sinonimu di rigrissioni pà a presa in carica di a noscia saluta. Ùn pudemu lacà u Statu francesu è I so rapprisintenti, u prifettu è l'ARS, dicida di l'avvena di a noscia saluta. Ùn pudemu lacà u Statu francesu è I so rapprisintenti favurizzà l'efficienza è a logica di u prufittu è metta in priculu a saluta è à vita di i Corsi.

Madama a Cunsigliera esecutiva, sgiò Presidenti, aveti infurmazioni annant'à l'evoluzioni di a situazioni ? Aveti a vulintà di ricusà sta situazioni ? Aveti riflittutu à l'azioni cuncreti è forti chi no pudemu fá tutti insembu ?

Vi ringraziu.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/055

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-
CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Chì avvena pà a maternità di Portivechju ?

Cara Cunsigliera,

Je vous remercie pour votre question.

Vous le savez, je suis depuis plusieurs mois mobilisée sur ce dossier, je me suis rendue sur place, j'ai échangé avec les équipes ; et j'ai pu, à l'occasion de diverses réunions, alerter et sensibiliser la directrice générale de l'ARS sur ce sujet.

Votre Assemblée en mars dernier a également voté à l'unanimité une motion sur ce sujet.

La maternité assure aujourd'hui 230 accouchements par an ; toutefois, l'avenir de la maternité de Portivechju est donc suspendu à l'application de ratios depuis Paris ; ratios inadaptés à notre réalité et à notre spécificité d'île-montagne !

Portivechju se trouvant à 2h30 de route d'Aiacciu ou de Bastia, la maternité de la clinique de U Spidali assure une mission de service public indispensable à la sécurité de la prise en charge des parturientes et de leurs nouveaux-nés !

Nous rejetons la disparition de la maternité et sa transformation en centre de périnatalité ! Nous considérons que la fermeture de la maternité de Portivechju, qui impliquerait pour les futures mamans

d'accoucher aux urgences serait un véritable retour en arrière pour la prise en charge des femmes enceintes dans cette partie de la Corse. D'ailleurs, pour votre information, le syndicat des urgentistes a rejeté formellement l'implication de ces praticiens hospitaliers dans la prise en charge des accouchements, quel que soit l'endroit sur le territoire national, nous ne pouvons-nous y résigner !

Vous évoquez le Projet Régional de Santé ; il est actuellement dans sa phase de consultation jusqu'au 12 octobre 2023.

Un rapport sera présenté à votre Assemblée visant à se prononcer sur celui-ci dès septembre. Aujourd'hui, nous sommes d'accord avec vous sur le fait que le document ne va pas assez loin dans sa rédaction.

Nous vous proposerons donc d'inscrire clairement le maintien de la maternité de la Clinique de Portivechju dans ce document.

Vous le savez, j'ai été amenée à rencontrer les représentants du Ministre de la Santé pour échanger sur différents dossiers. J'ai bien évidemment évoqué ce sujet afin d'obtenir un statut dérogatoire pour la maternité de Portivechju, en accord avec le Député Paul André COLOMBANI.

Un nouveau Ministre vient juste d'être nommé. Je reprendrai bien évidemment les discussions avec la nouvelle équipe. Et j'espère une issue favorable et rapide à celles-ci.

Mais avec votre question, nous parlons encore une fois du sujet de l'accessibilité aux soins pour les Corses.

C'est pourquoi, vous le savez, le Conseil Exécutif de Corse travaille actuellement pour repenser le système actuel de santé et construire avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, un système de santé, innovant, de qualité, qui forme par exemple sur notre île des futurs médecins et des personnels paramédicaux, dont nous avons particulièrement besoin aujourd'hui.

Cette situation que connaît la maternité de Portivechju me permet aussi de faire le lien avec le processus d'autonomie et le texte voté dernièrement par votre Assemblée.

Un statut qui nous permettra de prendre des décisions adaptées à notre île, qui répondent mieux aux besoins des Corses.

A ringraziavvi !



5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

N° 2023/E5/056

Question orale déposée par Ghjuvan'Santu LE MAO
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Maintien de l'indice de révision des loyers à 2%

Monsieur le Président,

Les études de l'observatoire des loyers concernant les territoires de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour l'année 2022, réalisées par l'Agence d'information du Logement de la Corse (ADIL) que j'ai l'honneur de présider, font une nouvelle fois le constat de la hausse constante des prix des loyers en Corse.

Cette évolution des loyers correspond malheureusement à l'évolution exponentielle des prix de l'immobilier et du foncier, et constitue un enjeu majeur de notre combat politique : A Terra, A Lingua, U Populu.

La loi du 16 août 2022 *portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat* est venue encadrer, pour la période allant du troisième trimestre de l'année 2022 au deuxième trimestre de l'année 2023, la hausse de l'indice de référence des loyers (IRL) pour les locataires du parc privé et du parc social, via un plafonnement à 3,5 % dans les régions de droit commun et 2,5% dans les Outre-mer.

Le Député Michel Castellani était alors parvenu à faire adopter un amendement introduisant, sur la même période, une disposition dérogatoire pour la Corse : un taux particulier peut être fixé par arrêté préfectoral, avec une variation possible par rapport au continent de 1,5%.

C'est donc le cas depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2022, qui prévoit qu'en Corse, l'indice de référence des loyers n'excède pas 2%.

Conformément à ce que prévoyait la loi de 2022, cette dérogation ne devait plus être effective au terme du deuxième trimestre de l'année 2023.

Face aux grandes difficultés, voire à l'impossibilité pour les Corses de devenir propriétaire sur leur Terre, la hausse des loyers empêche encore davantage les ménages les plus précaires d'accéder à un logement.

Cette hausse, année après année, des prix des loyers, des produits de consommation, du coût de l'énergie (encore +10% au 01/08/23), sans oublier celle des prix des carburants, combinée aux difficultés économiques et sociales, place de nombreux résidents corses dans une situation d'extrême précarité.

Nous savons également que malgré les efforts de la Collectivité de Corse pour rénover le parc de logements sociaux, avec 1,5 Milliards d'€ fléché dans la PPE sur la rénovation des logements, nous sommes confrontés à des listes d'attente toujours trop longues, d'autant plus qu'en Corse 80% de la population serait éligible à un logement social.

Face à ce constat particulièrement préoccupant, la fin de ce « bouclier loyer » et de la disposition dérogatoire prévue pour la Corse aurait pu avoir d'importantes conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages.

Le 7 juillet dernier, dans un contexte de forte inflation, les parlementaires ont adopté une nouvelle loi prolongeant le dispositif jusqu'au 31 mars 2024.

Le Préfet de Corse a donc de nouveau la possibilité de prendre un arrêté préfectoral fixant un taux inférieur à 3,5% pour la Corse.

Une telle décision serait, au vu de la situation spécifique que connaît la Corse dans le domaine du logement, justifiée par de nombreux facteurs :

- Hausse démographique la plus forte (hors DOM/TOM) ;
- Taux de résidences principales le plus bas ;
- Taux de résidences secondaires le plus haut ;
- Taux de logements vacants le plus faible ;
- Niveau de revenu le plus faible ;
- Troisième territoire derrière l'île de France et la PACA au niveau des prix de l'immobilier ;
- Écart le plus important entre les niveaux de vie et le prix de l'immobilier.

C'est au regard de l'ensemble de ces éléments que je tenais à alerter l'Assemblée de Corse.

Ne doutant pas que vous partagerez nos inquiétudes, je souhaitais vous interroger, Monsieur le Président, pour connaître la position du Conseil exécutif sur cette question. Avez-vous prévu de demander au Préfet de Corse de prendre un arrêté plafonnant la hausse de l'indice de référence des loyers à 2% ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/056

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR
GHJUVAN-SANTU LE MAO AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

Objet : Maintien de l'indice de révision des loyers à 2%

Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question. Je vais vous répondre très directement. Oui, nous sommes favorables à un blocage du taux d'indice de référence des loyers inférieurs à 3,5 % et le maintenir à 2% comme ça avait été fait initialement, nous solliciterons donc le préfet à cet effet pour qu'il puisse prendre un arrêté similaire à celui de l'an passé, même si on préférerait que ce soit l'Assemblée de Corse qui fixe cet indice de référence des loyers.

Je rappelle que la Commission permanente avait approuvé le projet d'arrêté préfectoral du 16 août 2022, de variation du glissement annuel de l'indice des loyers à 2%. Mais également la possibilité de pouvoir bloquer le taux de variation à une valeur inférieure à 3,5%, qui avait été permise par un amendement du député Michel Castellani, notamment pour répondre à la problématique du coût de la vie plus élevé en Corse que sur le continent, notamment en matière de logement, mais pas seulement.

Vous avez rappelé la problématique liée au pouvoir d'achat des Corses qui se réduit malheureusement comme peau de chagrin, notamment sur le reste à vivre, avec l'augmentation conjointe des prix de l'énergie malgré le bouclier tarifaire, ou encore des prix de consommation courante.

On a donc la nécessité dans les dispositifs de droit commun actuel, de limiter les effets très négatifs de l'inflation sur le pouvoir d'achat des Corses.

La question du logement constitue quand même une préoccupation majeure. Je rappelle un chiffre : en moyenne , c'est 20% des revenus d'un ménage qui sont consacrés au logement, mais pour les ménages les plus précaires, on atteint très vite 40 à 50% de leurs revenus, lorsque les logements sont des logements loués dans le parc privé. A ce titre, je vous invite à aller regarder la carte de l'observatoire des territoires de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires où l'on voit bien que l'ensemble de la Corse est dans le rouge avec des prix au mètre carré en location à plus de 13€, ce qui fait des loyers dans certaines zones à 600, voire 700€ pour 50 m². Et on voit bien, lorsque le revenu moyen est à 2000€, que ça peut peser très fortement sur le budget des ménages.

Il y a donc nécessité de maintenir un indice des loyers le plus bas possible, mais également de développer des logements sociaux. La projection, si l'augmentation démographique reste la même que ces dernières années, se traduit par un besoin estimé entre 9000 et 10000 logements sociaux à créer par an, et un certain nombre de logements à réhabiliter. Nous avons une enveloppe conséquente vous l'avez rappelé, notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, pour que les factures énergétiques puissent également diminuer dans les années à venir.

Dernier point sur lequel je voudrais insister, ce maintien du blocage de l'indice des loyers est nécessaire dans le contexte actuel. Mais pour autant, je voudrais le nuancer, ou en tout cas prendre un certain nombre de précautions, notamment sur la nécessité d'avoir des logements disponibles à la location à l'année. Il ne faudrait pas que cette diminution de l'augmentation des prix des loyers conduisent les propriétaires à ne pas mettre leur logement en location à l'année et s'orienter vers des locations saisonnières où là, forcément, les prix des loyers ne sont pas encadrés.

On pourrait donc avoir un effet contraire à celui souhaité où certains propriétaires se disent : "moi si je ne peux pas augmenter le loyer, je louerai à la semaine ou à la nuitée et j'obtiendrai des taux de rentabilité bien meilleur qu'une location à l'année".

Soyons vigilants sur ce point-là, je ne pense pas que ce soit cette disposition-là de plafonnement des loyers qui permettra de libérer des logements à l'année. On a besoin d'autres outils pour réguler ces meublés de tourisme. Il y a eu des propositions récentes de l'État. À mon avis elles sont encore trop timides et on aura à y travailler dans les prochains mois, je sais que Angèle Bastiani a creusé bien plus que moi cette question.

Je vous remercie.

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

N° 2023/E5/050

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : Alimentation animale

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Président de l'ODARC,

La variation des prix des matières premières agricoles au sein des filières d'élevage a encore de fortes répercussions.

La guerre en Ukraine entraîne des perturbations dans les circuits d'approvisionnement, tant en termes de flux que de prix. Les céréales et protéines végétales ont notamment vu leur prix augmenter très nettement en Corse.

Déjà supérieurs aux tarifs pratiqués par ailleurs, ceux des céréales et des aliments composés pour le bétail explosent.

En 2022, cette situation préoccupante a amené les services de l'Etat et l'ODARC à programmer une aide d'urgence, pour soutenir les éleveurs corses. D'un montant limité, cette prime a néanmoins permis à bon nombre d'exploitations d'acquérir de l'aliment.

En ce mois de juillet 2023, les prix de l'alimentation animale sont toujours aussi élevés et les difficultés des exploitants toujours aussi importantes.

La Russie, fait nouveau, a déclaré souhaiter un blocage des exportations de céréales d'Ukraine, ce qui laisse présager une nouvelle augmentation.

À ce jour, les éleveurs ont de plus en plus de difficultés à nourrir leur cheptel. Les conditions météorologiques dues au changement climatique, notamment la sécheresse, imposent pourtant une complémentation significative des rations. Au surcoût de l'alimentation animale, de l'ordre de 30 à 40%, s'ajoutent celui de l'énergie et des carburants.

Quelle profession peut supporter une telle augmentation de ses charges ?

Comment peut-on penser que l'aide ponctuelle, accordée en 2022, avec des montants assez modestes, puisse permettre aux éleveurs de tenir durant cette période difficile ?

Comment évoquer le développement du pastoralisme, et plus largement de l'élevage, si nos bergers ne parviennent plus à nourrir leurs animaux ?

Quels moyens l'ODARC compte-t-il mettre en œuvre, dans ce contexte délétère, contre l'augmentation vertigineuse de ces coûts et pour le maintien des élevages ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/050

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
VANINA LE BOMIN AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Alimentation animale

Merci, Madame la Conseillère.

A vostra questione mi permette di sprime torn'una volta a mo visione di l'agricultura chè nò circhemu di costruì. Je partage totalement votre analyse. Les aides ponctuelles ne règlent pas les crises structurelles. Elles ne font que repousser le problème. Elles ne sont utiles que si, dans le même temps, des changements plus profonds s'opèrent.

Le dispositif d'aide à l'élevage mis en place dans le cadre de la crise « Ukraine » avait cette vocation. Sollicitée par la profession et assumée financièrement par la CdC au travers d'un effort conséquent de 2,5M€, cette aide n'avait pas pour ambition de régler la crise à laquelle l'élevage corse doit faire face.

Car c'est bien une crise structurelle que traverse l'élevage corse :

- Des intrants pour l'alimentation du cheptel trop importants,
- Une absence de gestion de la ressource spontanée,
- Trop peu de surfaces cultivées notamment en protéines,
- Un appui technique insuffisant...

Cette situation de dépendance aux coûts de l'aliment et à la météo ne peut que fragiliser les élevages.

La seule réponse possible à cette situation réside dans l'amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages. Ci vole à travaglià a nostra terra !

Et c'est bien là le sens des mesures qui ont été prises par l'ODARC depuis 2021.

Pour rappel, nous avons sollicité et obtenu auprès du ministère de l'Agriculture, le doublement des aides couplées du 1^{er} pilier à l'élevage ovin et caprin en race corse qui encourage et récompense la production.

Et au-delà, nous avons créé et lancé plusieurs dispositifs visant à développer l'autonomie alimentaire des exploitations :

- En 2022, nous avons mis en place un plan d'investissement exceptionnel d'amélioration de la gestion des ressources pastorales de 6,5M€ assurant le financement de machines-outils comme des tracteurs (même à chenilles), équipés de gyrobroyeurs ou encore des mini pelles, permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux, avec des taux d'aide de 70% et 75% pour les Jeunes agriculteurs.
- Un plan de soutien à la mise en place de cultures protéiques a été également lancé en septembre 2022, doté d'une enveloppe de plus d'1M€ avec pour objectif de mettre en culture 1000 hectares de légumineuses fourragères. Ces projets, aidés à 75% et bénéficiant des conseils techniques de nos agents agro-environnementaux, doivent permettre de renforcer l'autonomie alimentaire et assurer la pérennité économique des exploitations.
- En matière de recherche, la mise en place du pôle de compétences en fourrages céréales de Migliacciaru est désormais engagée. Dès l'automne 2023, des expérimentations seront menées en coopération avec le Groupement régional des producteurs de fourrage et de céréales afin d'obtenir des données précises sur l'irrigation des productions fourragères et de tester différentes espèces et divers modes culturels afin d'évaluer leur potentiel.

Dans le cadre de la nouvelle programmation, des pistes d'amélioration pour l'accompagnement des exploitations sont également à l'étude au sein de l'ODARC.

L'objectif est d'inscrire les exploitations dans une trajectoire de diminution de la dépendance aux intrants, et vers une plus grande autonomie alimentaire des cheptels qu'ils soient de plaine ou de montagne :

- Les soutiens aux mises en valeur, à l'ouverture et à l'amélioration des milieux et à la clôture des espaces, seront donc poursuivis et renforcés,
- Des dispositifs innovants d'opérations groupées et d'aménagement des terres sont également à l'étude ainsi que la mise en place d'outils financiers sécurisés permettant un effet levier des subventions,
- La prochaine aide à l'installation intégrera aussi des prérequis permettant de s'assurer que le jeune agriculteur ait bien pris en compte la maîtrise de l'alimentation de son cheptel dans son projet et qu'il la mette en œuvre prioritairement, dès son installation.

Enfin, j'ai sollicité le Ministère pour qu'une aide couplée à la production de céréales soit inscrite dans le Plan Stratégique National afin d'accompagner la production locale et réduire les importations d'alimentation pour le bétail. Cette proposition a été validée techniquement. Néanmoins, elle devra faire l'objet d'un arbitrage financier dans la mesure où le Ministère ne souhaite pas prévoir une

enveloppe spécifique, mais nous propose que cette aide soit prise sur l'enveloppe des aides animales couplées spécifique à la Corse.

Si cette position n'évoluait pas, je serais amené à saisir votre Assemblée à ce sujet.

Hier une réunion s'est tenue avec la Chambre d'agriculture de Haute-Corse concernant la coopérative de Vadina en présence de la Directrice de l'ODARC, une autre se tiendra avec le groupement régional des producteurs de fourrage et de céréales, début septembre, car la baisse du coût des intrants ne pourra se faire qu'en relocalisant la production.

Vous l'avez compris, mà s'ellu ci vole à dilla chjaramente : il faut changer de modèle. Il faut que le pastoralisme redevienne un système maîtrisé et vertueux d'optimisation et de gestion des ressources. Un modèle où l'on retrouve un équilibre entre les exploitations de plaine et les exploitations les plus défavorisées, avec notamment la remise en production des ESA, un modèle où les éleveurs ne sont plus tributaires des aléas mais sont maîtres de leur évolution. Un modèle résilient basé sur l'autonomie alimentaire et la production.

A ringraziàvvi !

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

N° 2023/E5/051

Question orale déposée par Pierre POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : Territorialisation des deux SIS de Corse

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Un projet majeur monte actuellement en puissance, celui de la territorialisation des deux Services d'Incendie et de Secours de Corse.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a été l'une de mes priorités, si ce n'est la toute première, lors de ma présidence du Conseil d'Administration di u Serviziu d'Incendiu e di Succorsu di u Pumonti, de 2018 à 2021.

En effet, ce ne sont pas moins de 16 notes, rapports, courriers, sans compter les communications et courriels, qui ont alors été produits sur le sujet.

Il convient de rappeler aujourd'hui que la territorialisation ne tend pas seulement vers une harmonisation opérationnelle, mais est également un projet politique visant à insérer la territorialisation des SIS dans les politiques publiques menées par la Collectivité de Corse, dans des domaines aussi sensibles que la sécurité, la sureté, l'environnement ou l'aménagement du territoire.

A ce titre, la Collectivité doit être pleinement partie prenante, tant au niveau de la réflexion à mener que de la validation finale du processus.

En effet, il nous faut identifier les points forts et faibles des deux SIS de Corse, afin que le futur établissement territorialisé s'appuie sur les éléments positifs existants et réduise les éléments négatifs, voire les dysfonctionnements.

Cette opération ne peut faire l'économie d'un rapport circonstancié devant notre Assemblée, afin d'éviter une stricte mise en miroir de l'organisation des deux SIS de Corse, qui pourrait fragiliser ce qui fonctionne et « mutualiser ce qui dysfonctionne ».

Selon nous, la convergence devra concerner au premier chef les deux Schémas Départementaux d'Analyse et de couverture des Risques (SDCAR).

Cette mise en convergence des deux documents permettrait de faire émerger un tronc commun opérationnel, au sein des SDACR des deux SIS de Corse, qui préfigurerait le futur STACR.

Le processus ne pourra pas davantage se déconnecter d'une approche plus globale, mettant la Collectivité de Corse, les communes et les intercommunalités au cœur du dispositif de conception et de mise en œuvre.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte :

- d'une part, les bassins de risques, afin de porter les deux SIS à élargir le périmètre de leurs SDACR respectifs,
- d'autre part, les politiques générales d'Aménagement du Territoire, telles que menées par la Collectivité de Corse, au titre desquelles les SDACR constitueraient des documents structurants.

Plus largement, il nous faudra intégrer ces SDACR dans un large partenariat avec l'ensemble des organismes publics, dédiés aux politiques d'aménagement du territoire (agences, offices, syndicats mixtes, etc...).

Bien évidemment, notre Assemblée devra exiger nombre d'informations préalables avant la prise de décision finale.

En conséquence, et compte tenu de ce qui précède, nous souhaiterions savoir quelles sont les lignes directrices, stratégiques et organisationnelles, que la Collectivité de Corse entend donner au projet de territorialisation des SIS, lorsque l'on sait qu'il s'agit, à ce stade, de l'unique part du pouvoir régalién de l'Etat, relevant de la compétence de la Corse.

Sur ces bases, ne serait-il pas opportun d'identifier une « Mission spécifique sur la territorialisation des SIS de Corse », qui consisterait précisément en une prise en compte des phases préalables proposées ci-dessus, en la mise en synergie de moyens humains et techniques ainsi, enfin, qu'en l'établissement d'agendas de mise en œuvre des actions à mener ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/051

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Territorialisation des deux SIS de Corse

Monsieur le Conseiller territorial, merci pour votre question qui me donne l'occasion de revenir sur ce dossier stratégique que vous connaissez bien mais qui me permet également d'évoquer au seuil de mon propos si vous m'y autorisez, ce qui s'est passé dans la nuit de mardi à mercredi en Balagne avec un premier incendie terrible. Il y en a eu un autre dans la région de Conca, beaucoup plus mineur, et rapidement maîtrisé, là aussi grâce à l'intervention efficace des services du SIS 2A et de l'ensemble des secours.

Je voudrais évoquer ce qu'il s'est passé en Balagne, à la fois pour souligner et regretter l'origine criminelle de ce feu et également pour exprimer notre gratitude à l'ensemble de celles et ceux qui ont permis d'éviter que cet incendie ne prenne des proportions catastrophiques.

D'abord, revenir sur la genèse de mise à feu en bord de route à quelques minutes d'intervalle, pendant la nuit, alors que la Corse, comme beaucoup d'autres îles et régions méditerranéennes, est en proie à une forte sécheresse et mise à feu alors que le vent souffle de 80 à 100 kilomètres par heure.

Il s'agit d'un acte criminel au sens juridique et judiciaire du terme. C'est aussi un acte criminel au sens philosophique du terme et je crois qu'il faut le redire une fois encore, que celles et ceux qui font ça, se comportent, pas seulement en adversaire, mais aussi en ennemi de cette terre et de cette société.

J'espère donc que là comme ailleurs, il y aura une réponse judiciaire respectueuse bien sûr des droits et libertés fondamentales, respectueuse de la présomption d'innocence, mais une réponse judiciaire forte.

Et par ailleurs, ce premier incendie criminel et son origine invite bien sûr au renforcement de la surveillance, même si nous avons déjà beaucoup amélioré les dispositifs de jour comme de nuit, mais je crois qu'il faut, notamment dans le contexte de sécheresse que nous connaissons et à la veille d'autres épisodes venteux qui sont annoncés, notamment pour ce week-end ; j'insiste particulièrement et je le ferai à nouveau avec les services de l'État pour que l'ensemble des dispositifs de surveillance soit renforcés. Ceci étant, cet incendie a parcouru principalement le territoire de trois communes : Pigna, Corbara et Santa Riparata.

Il aurait pu avoir des conséquences catastrophiques au plan écologique si le feu, avec un vent tourbillonnant, avait par exemple basculé sur les villages, où s'était engouffré dans la plaine du Reginu.

Il aurait pu avoir des conséquences catastrophiques au plan humain, je rappelle qu'avec d'autres élus dont la Présidente de l'Assemblée de Corse, Angèle Bastiani qui est remontée dans la nuit, d'autres élus qui sont présents, Hyacinthe Vanni, Président du SIS du Cismonte, étaient sur les lieux, avec un des pompiers, ils ont pris un véhicule pour aller récupérer un couple de personnes âgées qui étaient dans une situation extrêmement périlleuse.

Ceci étant, il y avait près de 40 véhicules mobilisés, 200 personnels, une coordination optimale des secours, une implication non seulement des personnels du SIS, mais également bien sûr, et je tiens à remercier également les Forsap de la Collectivité de Corse. Les militaires de la sécurité civile, l'ensemble des services de l'État engagés dans la lutte opérationnelle, les maires des communes directement concernées et avoisinantes, l'ensemble des élus et l'ensemble des Corses et la population. Et c'est cette chaîne d'engagement et de solidarité qui a permis d'éviter la catastrophe. Si nous avons aujourd'hui renforcé nos moyens et notre stratégie, c'est aussi la traduction d'un choix politique. Un choix politique qui se concrétise par des décisions, notamment budgétaires.

Dans un contexte compliqué que vous connaissiez, je rappelle que les conventions d'objectifs et de moyens qui sont passées avec les deux SIS Cismonte à Pumonti conduisent la Collectivité de Corse à engager 52 millions d'euros en fonctionnement par an et 6 à 7 millions d'euros en investissement, sans compter les financements complémentaires au titre notamment du comité de massif, notamment pour financer la construction de casernes en milieu rural ou dans l'intérieur.

Donc, cette politique est nécessaire, elle a un coût, qui va devenir aussi de plus en plus difficilement assurable pour notre Collectivité, et je rappelle que c'est au niveau de la France toute entière que la question se pose, notamment parce que les contraintes sont renforcées du fait des exigences liées à la prise en compte du réchauffement climatique, l'allongement des saisons de feu, la nécessité de renforcer les personnels, de renforcer les moyens matériels, tout ça fait que là comme ailleurs – je me tourne vers Dumè Livrelli qui parlait de reconstruire ou construire un nouveau modèle pour l'agriculture- tout à l'heure en Angèle Bastiani parlera de renforcer et construire un nouveau modèle pour le tourisme - , et cela est partagé par l'ensemble des socioprofessionnels partout où nous nous sommes invités à repenser nos modèles et c'est vrai aussi dans la lutte contre le feu. Et c'est dans ce cadre-là que s'inscrit votre nécessaire et pertinente question sur la territorialisation , posée en son principe par la loi sur laquelle nous avons commencé à réfléchir lors des mandatures précédentes.

Vous étiez président, M. Poli, du SIS Pumonti et je rappelle que nous avons décidé ensemble de faire de la concrétisation de cette territorialisation une réalisation de la mandature et nous nous sommes donnés les moyens de le faire ensemble en intégrant aussi cette réflexion d'une vision plus large. Je rappelle qu'on s'approche de l'anniversaire de la tempête du 18 août. Tout ce qui se passe nous invite à réfléchir l'ensemble sur nos politiques publiques et c'est en cela aussi en accord avec les élus et en concertation avec le Directeur général des services, que nous avons créé cette mission dont s'occupera

notamment le Contrôleur général Baldassari afin de réfléchir sur l'ensemble de ce nouvel environnement et la nécessité d'intégrer l'ensemble de cette problématique sans empiéter bien sûr sur les prérogatives des SIS, qui ont leur personnalité juridique.

En outre, nous avons défini, vous le savez, une procédure pour aller vers cette territorialisation. Je vous en rappelle la méthodologie et le calendrier.

Jusqu'en 2025, il s'agit de mesurer les écarts et d'harmoniser les procédures des marges de convergence des pratiques et des doctrines des SIS. Faut-il une mission spécifique ? Ce n'est pas le choix que nous avons fait au jour d'aujourd'hui, on s'en remet aux SIS 2A et 2B, présidente et président, conseil d'administration et administration des SIS, pour que cela se fasse à titre principal, bien sûr, avec un regard et une attention particulière de la Collectivité de Corse en tant que partenaire stratégique et premier financeur avec les intercommunalités, mais pour l'instant, et sauf à ce qu'une demande différente évolue, je pense que ce format-là répond aux attentes et correspond aux besoins.

Donc, premièrement, mesurer les écarts, harmoniser les procédures autour de 7 axes stratégiques majeurs, ressources humaines, formation, opération, patrimoine, finances, santé et secours médical et enfin un système d'information et de communication. Attention, cette question de la première phase est essentielle, pourquoi ? On l'a vécue avec la fusion de la Collectivité de Corse, on a vu que tout ce processus de fusion et de territorialisation génère de la complexité. On peut s'en accommoder le moins possible dans une administration traditionnelle. Encore lorsqu'on a vu les difficultés que cela peut créer, on ne peut pas mener à bien un processus de territorialisation qui aurait des conséquences sur l'efficacité opérationnelle des SIS, car ce qui est en jeu c'est la vie des gens.

Et donc la nécessité d'avancer à pas comptés et mesurer sans porter atteinte à l'opérationnalité est une exigence majeure, notamment de cette première phase avec la mutualisation et l'harmonisation autour de ces 7 axes, avec aussi la décision de ne plus prendre aucune décision stratégique au niveau d'un SIS départemental sans qu'elle soit concertée au niveau global.

À partir de 2025, nous irons vers la formalisation de l'organisation administrative et opérationnelle d'un SIS territorialisé pour mettre en œuvre cet objectif de territorialisation, avec les moyens suivants :

-premièrement, une équipe projet commune aux 2 SIS qui a commencé à travailler au début 2022,

-deuxièmement, un comité de pilotage de la territorialisation mis en place et composé de la présidente du SIS 2A, du président du SIS 2B, des directeurs et directeurs adjoints des 2 SIS et des membres désignés du groupe projet. Ce groupe projet se réunit toutes les 6 semaines pour suivre l'état d'avancement des travaux et valider des étapes et par ailleurs. Vous avez commencé à travailler à un projet d'établissement commun aux 2 SIS en s'inscrivant dans le calendrier que je viens d'évoquer.

Il est nécessaire que l'Assemblée de Corse, les Intercommunalités et communes, les élus, soient partie prenante de ce processus, d'où la réalisation de trois séminaires, notamment un premier séminaire dédié aux administrateurs élus, des conseils d'administration avec les représentants de la Collectivité de Corse, des Interco et des communes, soit une large participation. Ça s'est fait le 16 juin 2023. Puis un séminaire de représentants des personnels parce qu'il y a des enjeux de ressources humaines et un séminaire destiné aux cadres.

Nous reconduirons ce format de façon régulière pour nous assurer de l'évolution de ce projet et je ne doute pas que vous y impliquerez pleinement, à travers ce « Conseil territorial » ainsi que l'ensemble des élus siégeant au sein des 2 conseils d'administration. Je vous le confirme, c'est un objectif essentiel. Il faut intégrer aussi l'équation budgétaire parce que la territorialisation ne signifie pas forcément, notamment dans un premier temps, la diminution des coûts.

Je vous remercie !

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023

N° 2023/E5/052

Question orale déposée par le groupe
« Avanzemu »

OBJET : Session spécifique sur le tourisme

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Madame la Présidente de l'ATC,

L'ensemble des acteurs économiques de l'île s'accorde désormais sur l'extrême fragilité de la saison touristique 2023.

Plusieurs facteurs sont avancés.

Certains d'entre eux renvoient directement, et de façon incontestable, à la situation internationale, avec une inflation généralisée, notamment sur le prix des denrées ou le marché de l'énergie.

D'autres font écho au manque de visibilité de la destination, à une stratégie touristique imprécise, au sujet de la formation, ainsi qu'au poids du para-tourisme, corollaire de la spéculation foncière et immobilière, au cœur d'une offre qui concurrence frontalement le secteur marchand dans toutes ses composantes.

L'augmentation du coût des transports, aggravée par les disparités observées entre certaines plateformes, est également évoquée à titre principal.

Face à l'ampleur de la crise, et au regard du poids décisif de ce secteur, la puissance publique corse ne peut rester passive.

Notre question sera donc la suivante :

Êtes-vous disposés à organiser, en ce mois d'août crucial, et traditionnellement marqué par l'absence de session, une séance extraordinaire de notre Assemblée sur ce sujet ?

Celle-ci permettrait, sur une journée seulement, et alors que l'exercice 2023 n'est pas clos, d'initier une rentrée empreinte de décisions fortes, lisibles et claires et de construire des réponses opérationnelles, face à l'imminence d'une catastrophe économique et sociale.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/052

**REPONSE DE MADAME ANGELE BASTIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE
AVANZEMU**

Objet : Session spécifique sur le tourisme

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La dépense touristique en Corse est estimée à 3,5 milliards d’euros par an par l’INSEE, et de nombreux pans de notre économie en dépendent, directement, ou indirectement.

Le modèle socio-économique de notre île est marqué, dans ce domaine, et ce depuis ses débuts, par une saisonnalité très importante, que toutes les courbes de fréquentation démontrent.

Nous avons évoqué ici-même, à maintes reprises, l’effet de “pic” que nous subissons, et qui explique d’ailleurs un certain nombre de désagréments fortement ressentis par les Corses.

C’est pour cette raison que le PADDUC définit une ligne directrice que nous concrétisons et consolidons depuis décembre 2015 : “Établir un tourisme durable, fondé sur l’identité, largement réparti sur l’année et sur les territoires ».

Cette direction trouve sa concrétisation dans les diverses feuilles de route de l’ATC établies depuis, et dans le plan de déconcentration mis en œuvre depuis 2021, présenté et débattu à de multiples reprises. L’objectif de ces mesures est de ne plus avoir, à terme, à s’inquiéter d’une mauvaise quinzaine

en juillet, ou d'une semaine maussade en août, en faisant du tourisme une ressource intégrée au territoire, toute l'année, et profitable à un maximum de Corses.

Au regard de l'actualité, force est de constater que cet objectif n'est pas encore atteint.

Après une année 2022 post-covid intense, où la question qui revenait le plus souvent devant notre Assemblée et au sein de l'opinion publique était celle de la sur-fréquentation, le Conseil exécutif de Corse a été saisi, dès le mois de juin, d'un courrier d'alerte co-signé par la CCI, la Chambre des Métiers, et le collectif des organisations professionnelles représentant la quasi-totalité des acteurs organisés du tourisme et de l'économie insulaires.

Ce courrier d'alerte pointait des difficultés structurelles, mais également des éléments d'inquiétude conjoncturelle, notamment dans le domaine du tourisme : la baisse de fréquentation des établissements, et la baisse de la dépense touristique.

Rappelons ici que ces tendances sont également constatées dans d'autres territoires méridionaux en France et dans d'autres îles méditerranéennes.

Le Conseil exécutif de Corse a aussitôt répondu à la sollicitation des acteurs consulaires et professionnels.

Une première réunion de travail, approfondie et constructive, a été organisée le mardi 11 juillet, en présence des chambres consulaires et du Collectif des organisations, du Président du Conseil exécutif de Corse, de la Présidente de l'Office des transports, du Président de l'Adec et de moi-même, en qualité de Présidente de l'ATC.

Cette réunion a abouti à plusieurs catégories de décisions parmi lesquelles :

- 1) La construction d'un plan d'urgence relatif à la situation de 2023, à la préparation de l'année 2024, et notamment à la définition de mesures de soutien destinées aux professionnels en difficulté,
- 2) La mise en place d'ateliers de travail mixtes entre le Conseil exécutif de Corse, les chambres consulaires et le collectif sur les thèmes suivants : les transports, le crédit d'impôt et la fiscalité en général, l'emploi et la formation, la lutte contre le paracommercialisme et le remboursement des prêts garantis par l'Etat (PGE).
- 3) Enfin, nous avons acté un plan concerté concernant les évolutions et mutations nécessaires du modèle touristique à intégrer dans le processus d'évolution institutionnelle en cours de discussion entre la Corse et le Gouvernement.

Tous les participants à cette réunion ont convenu que, devant l'importance des enjeux, la seule attitude efficace et constructive était celle de la cohésion et du travail collectif.

Je ne doute pas que vous partagiez cette analyse.

Concernant les modalités du travail commun, l'ensemble des participants ont convenu d'une deuxième réunion dans les prochains jours, dès que les chiffres du mois de juillet seront disponibles, aux fins d'en tirer une analyse partagée.

Par ailleurs, plutôt qu'une nouvelle réunion au mois d'août, et a fortiori qu'une session extraordinaire à la fin de celui-ci, alors même que l'été sera toujours en cours pour les professionnels, le Collectif des organisations consulaires et professionnelles a souhaité que nous nous retrouvions début septembre pour poursuivre notre cycle de travaux, et envisager ensemble les mesures et demandes qui apparaîtront nécessaires.

L'Assemblée de Corse sera bien sûr saisie de ces travaux et de ces propositions, pour en débattre et en délibérer.

Je vous remercie.



**5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 E 28 DI LUGLIU DI U 2023**

*5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023*

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

MOTION INSTRUITE PAR LES COMMISSIONS

- **Motion N° 2023/E3/014 déposée avec demande d'examen prioritaire** par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA foot.

N° 2023/E3/014

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU GFCA FOOT

CONSIDERANT que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

CONSIDERANT que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

CONSIDERANT que le club a vu les dotations octroyées par la Collectivité de Corse baisser depuis qu'elle s'est substituée à la CtC et aux départements,

CONSIDERANT qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

CONSIDERANT que le 26 mai dernier, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

CONSIDERANT que la mesure « Aide aux clubs nationaux » est capée à 160 000 euros, que le règlement des aides au sport élaboré par la Collectivité de Corse ne permet pas de majoration nouvelle des subventions allouées au club, conduisant à statuer sur l'octroi d'une aide supplémentaire dérogeant au guide des aides à titre exceptionnel,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE du versement complémentaire au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant de 60 000 euros sur deux exercices, 30 000 euros dès maintenant, et 30 000 euros l'an prochain.

PROPOSE que les responsables de l'association soient reçus par les membres de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux afin que soient identifiées et mises en exergue les insuffisances du guide des aides pour des clubs de cette envergure.

**AVIS DEFAVORABLE DE LA CECCSES
AVIS DEFAVORABLE DE LA CFF**

MOTION RENVOYEE EN COMMISSION

- **Motion N° 2023/E2/011 déposée avec demande d'examen prioritaire** par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Position sur l'Alsace.

N° 2023/E2/011

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Pierre GHIONGA AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : POSITION SUR L'ALSACE

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace s'est substituée aux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et que sa représentation territoriale aspire majoritairement à quitter la région Grand-Est pour devenir, comme la Corse, une collectivité exerçant simultanément les compétences régionales et départementales,

CONSIDERANT que l'Alsace (qui compte près de 2 millions d'habitants) dispose d'une situation particulière, de par son histoire et sa position transfrontalière qui ont forgé une identité propre que les élus souhaitent voir traduite par un cadre administratif et institutionnel adapté,

CONSIDERANT que le Président Macron a récemment annoncé que la partition de la région Grand-Est n'était pas à l'ordre du jour, fermant en quelque sorte la porte à la volonté exprimée par la représentation alsacienne, volonté reprise au Parlement par plusieurs propositions de lois émanant de la droite, de la majorité présidentielle, du RN, etc... allant toutes dans le même sens,

CONSIDERANT que s'il n'y a pas lieu de comparer toutes les situations, il est important de prendre en compte le fait que le sentiment régional est une réalité ailleurs qu'en Corse dans l'ensemble métropolitain et que l'Alsace risque d'avoir gain de cause dans sa démarche par le fait qu'elle ne présente pas de penchant séparatiste et qu'il n'y existe aucune action violente,

CONSIDERANT la délibération N° 14/013 du 31 janvier 2014 autorisant le Président du Conseil exécutif à signer une charte de coopération avec le département du Haut-Rhin, notamment pour promouvoir le bilinguisme,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RECONNAIT COMME LEGITIME la demande émanant des élus alsaciens pour que l'Alsace constitue une région à part entière, et **SOUTIENT** à ce titre les initiatives parlementaires visant à atteindre cet objectif.

PREND ACTE du fait que la Corse n'est pas isolée dans sa demande de différenciation au sein de l'ensemble métropolitain.

DEMANDE solennellement à ce que les processus de régionalisation et de différenciation, timidement ébauchés dans la loi 3DS, se concrétisent en commençant par un travail de fond entre l'État et les régions souhaitant exercer plus de pouvoirs.

* * *

RENVoyEE en CCLRESC.

* * *